

Une autre vie s'invente ici



« Pas de printemps sans Hirondelles »

Bilan de l'opération



Rapport 2024



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST



Fonds Européen de Développement Régional



Pas de printemps sans « Hirondelles »

Parce qu'on ne peut protéger que ce que l'on connaît

Remerciements

Depuis 2016, un grand nombre d'habitants et d'associations se mobilise et répond favorablement à cet inventaire des Hirondelles. Merci à tous les contributeurs qui spontanément ont partagés leurs observations à travers l'application, ainsi qu'à toutes les bonnes volontés, vigilantes et attentives qui travaillent dans l'ombre.

Un merci aux membres des associations :

BIEN VIVRE À SAINT MARTIN ASSOCIATION, CPIE MEUSE, ECOMUSEE D'HANNONVILLE SOUS LES COTES, LA MAISON DU CLEMENT, LA MAISON DU PAYS DES ETANGS, LA VALLÉE BUISSONNIÈRE, LES SONNEURS DE LA CÔTE, MEMOIRE ET PATRIMOINE, MJC DE BEAUMONT CENTRE AÉRÉ, PAMBIO, PÉRISCOLAIRE D'APREMONT-LA-FORÊT, PÔLE DÉCHETS SARREBOURG, TORCOL

Merci aux élèves et enseignant.e.s des classes des écoles participantes à l'opération « Connais ton Parc ».

6ÈME COLLÈGE PAUL VERLAINE FAULQUEMONT, CE1-CE2 ECOLE LUCIEN CROISET, CE1 GROUPE SCOLAIRE DE MONTAUVILLE, CE1 PAUL BERT, CE1/CE2/CM1/CM2 ECOLE DE LOUDREFING, CE2-CM1-CM2 ECOLE ROBERT DOISNEAU, CE2-CM1-CM2 LES HAUTS CHÊNES, CE2-CM1 ECOLE CAROLINE AIGLE, CE2 ECOLE MAURICE HUMBERT, CE2/CM1/CM2 ÉCOLE D'ARNAVILLE, CLASSE DE CP-CE1 ÉCOLE SAINT EXUPÉRY, CLASSE DE MONTAUVILLE, CM1-CM2 ALBERT LEBRUN, CP-CE1-CE2 ECOLE DE PUXIEUX, CP-CE1 ECOLE DE CHAMBLEY, CP-CE1 VIGNEULLES, CP CE1 ECOLE LUCIEN CROISET, CP ECOLE MAURICE HUMBERT, CP/CE1 ECOLE DE GELUCOURT, ÉCOLE D'ASSENONCOURT CLASSE MATERNELLE, ECOLE D'EUVILLE CLASSE DE CE2, ECOLE D'EUVILLE CLASSE DE CM1, ÉCOLE DE BELLES-FORÊTS CLASSE CP-CE1, ECOLE DE BELLES FORÊTS, ECOLE DE BELLEVILLE, ÉCOLE DE BOUCQ CE1-CE2, ÉCOLE DE BOUCQ CM1-CM2, ÉCOLE DE BRULEY, ECOLE DE GÉNICOURT, ÉCOLE DE GUERMANGE CLASSE CM1-CM2, ECOLE DE JAILLON, ECOLE DE LACROIX-SUR-MEUSE CLASSE DE CP-CE1-CE2, ÉCOLE DE LUCEY CLASSE MATERNELLE, ÉCOLE DE MANDRES AUX 4 TOURS, ÉCOLE DE MÉNIL-LA-TOUR CLASSE CP-CE1, ÉCOLE DE ROGÉVILLE, ECOLE DE WAVILLE, ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE CLASSE MATERNELLE, ÉCOLE JEAN FEIDT CLASSE MATERNELLE, ECOLE MAIDIÈRES CM1CM2, ÉCOLE SAINT-EXUPÉRY CLASSE CP, ECOLE SAINT-MANSUY, ECOLE SAIZERAIS, GS-CP ECOLE DE CHAMBLEY, GS-CP ECOLE GUSTAVE CHARPENTIER, LES ÉLÈVES ECOLE DE MARS-LA-TOUR, MATERNELLE ECOLE LES TILLEULS, MATERNELLE ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL, MATERNELLES SARREBOURG, MS ET GS MATERNELLE J. DE LA FONTAINE, PS/MS MÉNIL LA TOUR, TPS/PS DE L'ÉCOLE DE LA HALLE, ULIS ET CE1 ECOLE MOSELLY, ULIS JULES VERNE DIEULOUARD

Et merci aux contributeurs individuels :

ANAÏS COLLETTE, ANNE-LISE FISCHER, ANNE CARBONNEL, ANNE MARIE ROCQUIN, ANTHONY PARENT, ARNAUD LESTAGE, AURÉLIE AIGLE, AURÉLIE TOUSSAINT, BERNADETTE ARLUISON, BERNARD CATALPA, BERNARD GOUYAU, BERNARD KERDRAON, BIRRINGER ARMAND, BLANDINE DESJARDINS-KAISER, BLANDINE LEPRINCE, BLANPIED FRANÇOISE, BRUNO SALVADOR, CAROLINE CHÂTEAUX, CATHERINE GIGOUX, CHANTAL STIRNEMANN, CHARLINE TINCHANT, CHARMAINE MARTIN, CHRISTEL CONTIGNON, CHRISTIAN BOUTTE, CHRISTIAN GASTON, CHRISTIAN WURTZ, CHRISTINE HION, CHRISTINE RINGESSEN, CHRISTOPHE PARRENIN, CHRISTOPHE RUCK, CHRISTOPHER SIBILIA, CLAIRE DERDAINE, CLAUDE BUBOIS, CLAUDE FONKNECHTEN, CLAUDE GUILLAUME, CLAUDE MANET, CLAUDINE BLANCHET, CLAUDINE MICHEL, CLÉMENT FONTAINE, CORINNE PAVESI, COLETTE KLAG, DAMIEN LAVALLÉE, DANIÈLE JOLY, DENIS-RICHARD BLACKBOURN, DENIS BOULOT, DENIS JACQUEMOT, DENIS PARISOT, DENIS POROTTI, DENIS WAHU, DOMINIQUE CORNET, DOMINIQUE GRESNIK, DOMINIQUE SCHWEITZER, DOROTHÉE LEFEUVRE, DYLAN ROYER, ELDA CHTOURBINE, ÉLIANE JUNG, ELIETTE COUSIN, ELISABETH MONTANINI, ELISE TISSERANT-CHARTON, ELSA CASCELLA, EMÉLINE JACQUES, EMILE FISCHER, EMILIE PELTRE, ÉMILIE REOT, EMILIEN KRON, EMMANUEL GAILLOT, EMMANUELLA RUPPERT, ÉTIENNE VILLENEUVE DE JANTI, ÉVELINE MORISOT, EVELYNE KAM, FAMILLE ERNESTI, FAMILLE POLMOGRO, FRANCA DI MATTIA, FRANCIS BAGARD, FRANCK BONILAVRI, FRANÇOIS CHEVALIER, FRANÇOISE JOLY, FRANÇOISE PRÉCIGOUT, FRANÇOISE PRÉCIGOUT-MARTINI, FRÉDÉRIC BERNARD, GAËLLE PFIHL, GAUTIER BRIER, GÉRARD LIÉGEOIS, GILLES BOYETTE, GUY ET CLAUDETTE LECLERE, GUY SANZEY, HABITANT.ES D'ONVILLE, HABITANT.ES DE BERNÉCOURT, HABITANT.ES DE BRULEY, HABITANT.ES DE BUXIÈRES, HABITANT.ES DE CHAILLON, HABITANT.ES DE FRÉMERÉVILLE-SOUS-LES-CÔTES, HABITANT.ES DE SAINT-BAUSSANT, HABITANTS DE GEVILLE, HABITANTS DE MARBACHE, HABITANTS DU 55 GRAND RUE DORNOT, HABITANTS TROYON, LES HABITANTS DE SPONVILLE, HECTOR JEANNOT, HÉLÈNE DANGIEN, HERVINE GALLIOU, ISABEL MENDES, ISABELLE GIRARD, JACQUES ARLUISON, JEAN-CLAUDE FIACRE, JEAN-CLAUDE HUMBERT, JEAN-JACQUES MAXANT, JEAN-LOUIS GRESNIK, JEAN-LUC DANY, JEAN-LUC SCHOULLER, JEAN-MARC GAULARD, JEAN-MARC SCATTOLIN, JEAN-MARIE CUNY, JEAN-MARIE FISCHER, JEAN-MARIE JAYER, JEAN-MARIE STARCK, JEAN-PAUL BOLOT, JEAN CORSAINT, JEAN FRANÇOIS RINGEISEN, JEAN MICHEL BEAUREGARD, JEAN MUNIER, JEAN PAUL BOLOT, JEANINE COLLIN, JÉRÔME STÉPHAN, JOEL GRANDJEAN, JOEL GRANJEAN, JOHAN CLAUS, JORL GRANDJEAN, JOSIANE PREVOT, JULIE JARDIN, JULIEN SORET, JULINE KAUFMANN, KARINE VERKLER, LAETICIA DANNER, LAURA, LAURA DUBOIS, LAURE LEBRAUD, LAURENCE, LAURENCE TOUSSAINT, LAURENT RUPPERT, LISA SEGER, LOUISE LAFITTE, LOUISE SAVARD, LUCAS CARCELES, LUCILLE ROBILLOT, M. LALANCE, MADAME FONKNECHTEN, MADAME ROUX, MAËL DUBOIS, MANON LE LONQUER, MARC SAINT-PÉ et la FAMILLE SAINT-PÉ, MARCHAL ROGER, MARIANNE PIERSON, MARIE-AGNÈS PIERROT, MARIE-ALICE MINKER, MARIE-ASTRID STRAUSS, MARIE-CÉCILE STARCK, MARIE-CHRISTINE ROTHLSBERGER, MARIE-HÉLÈNE CLAUDEL, MARIE-JOSÉ CORDEBAR, MARIE-PIERRE TROTOT, MARIE BAUDRY, MARIE BONHERT, MARIE THÉRÈSE ROUSSELOT, MARIIE BONHERT, MARILYSE BOURCIER, MARINE PULCE, MARTIN GROSDEMANGE, MARTINE DEVOT, MARTINE FOURCHER, MARTINE PELTRE,

MAUDE DANTONNET, MAUDE DANTONNET, MEDHY MSIRDI, MICHEL GUEUDAR DELAHAIE, MICHEL HIRTZ, MICKAELE HECHT, MIREILLE COSTE, MYRIAM POUILLARD, NADINE ET DOMINIQUE RENNESSON, NATHALIE BORGONDO, NATHALIE PLONGUÉ, NELLY BARTHOLUS, NICOLAS GIBERT, NICOLAS POULOUIN, NICOLE BLAISE, NINON FESLER, NOLANN BURY, NOLWENN BERNIER, ODILE BEIRENS, OLIVIER MULLER, PASCAL DASTILLUNG, PATRICK JEANNOT, RAYMONDE VIRION, RÉMY HAMANT, RENÉE DAUPHIN, ROBERT GUILLEMETTE, ROLAND COUTERET, ROLAND MANGIN, RONAN JONCOUR, SACHA PITETTI, SAMUEL NOURRY, SAMUEL ROBINET, SÉBASTIEN HUSSE, SEVERINE HUAUX, SOLÈNE FOSSARD, SOPHIE ROBERT, STÉPHANE CORBEIL, STEPHANE ROBERT, STÉPHANIE GILLE, TANIA JALOGA, TEDDY BRACARD, THÉRÈSE PINSART, THIERRY DUVAL, THIERRY ROCHEL, THOMAS MIJEON, THOMAS PELERIN, THOMAS PERRIN, THOMAS VIGEANNEL, TIPHAINE CLEMENT, VALÉRIE PAYEUR, VÉRONIQUE TOUZET, WILLIAM VILAIN, YVES LOMBARD, ZÉLIE SLEETH

Une pensée particulière à **Marc Saint-Pé**, sensible à la problématique de la biodiversité et ardent participant aux inventaires

Sommaire :

Introduction	4
Un contexte et des actions sur le territoire	5
Les communes inventoriées	8
La typologie de la prospection	10
Les villages prospectés	P1 à P9
Les observations par espèce	21
L'analyse pour chacune des espèces	24
L'Hirondelle de fenêtre	25
L'Hirondelle rustique	30
Le Martinet noir	35
Les actions et la réglementation	38
Conclusion / Réflexion	45
Perspective	46

Introduction

« **Pas de printemps sans Hirondelles** » s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la charte 2015-2030 du Parc naturel régional de Lorraine, en référence à la Vocation 1 : Un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités, à l'Objectif stratégique 1.1 : Conforter et préserver les grandes zones emblématiques de notre territoire et la nature ordinaire et à l'Objectif opérationnel 1.1.3 « **Connaître, suivre et sensibiliser au patrimoine naturel** ».

Cette inscription dans la charte est née des inquiétudes du territoire.

« Pas de printemps sans Hirondelles » concernent trois espèces protégées l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique et le Martinet noir. Cette opération consiste à réaliser un inventaire participatif pour « **Connaître, suivre et sensibiliser au patrimoine naturel** ».

La forme de l'opération se justifie afin de toucher le plus grand nombre à une prise de conscience de l'état de la biodiversité. Le suivi « Pas de printemps sans Hirondelles », par la connaissance qu'il apporte, permet de protéger l'existant, de sensibiliser les habitant.e.s et les élu.e.s pour agir avec les habitant.e.s et les élu.e.s

Ce suivi est le reflet des inventaires sur le territoire du Parc naturel régional de Lorraine voire au-delà menés par les habitants, les associations et le syndicat mixte.

La réalisation de l'inventaire dans chaque village assure une présence afin de montrer l'intérêt et les préoccupations que l'on porte aux Hirondelles. Au-delà du décompte, lors des rencontres, il s'agit d'évoquer la problématique de ces espèces, et ainsi d'expliquer les liens nécessaires qu'elles ont à l'ensemble de la biodiversité. Enfin l'animation de cette opération permet d'évoquer la réglementation dont bénéficient ces espèces, non pas par l'interdiction, mais par la compréhension de leur problématique et des solutions à notre disposition.

Une application web est dédiée à cette action. Elle est basée sur une interface de localisation des nids d'Hirondelles et de Martinet. C'est un outil d'aide et de support à la connaissance et à sa diffusion, il ne règlera pas leur problématique. Malgré tout, nous espérons que partager la connaissance facilitera les actions. Parce qu'on ne peut protéger que ce que l'on connaît.

Vous trouverez dans les pages suivantes la présentation des observations et leurs analyses. Elle se base uniquement sur les données disponibles dans l'application Hirondelles. Les bilans, rapports et les synthèses sont présentés en prenant en compte l'ensemble des années d'inventaires pour ce programme.

Avec la nouvelle structuration des données orientée par l'application Hirondelles, on ne tient compte uniquement des observations à l'adresse postale.

Par ailleurs, l'application s'est enrichie de données historiques, contenu dans des carnets de terrain d'observateurs et partagé avec l'outil. En **2024**, ce sont **42 personnes** qui ont contribuées au suivi participatif « Pas de printemps sans Hirondelles ». Les contributeurs et contributrices sont maintenant au nombre **de 124**.

Enfin, l'emprise des cartes s'étend à l'ancienne région administrative, la Lorraine, en effet, le rayonnement de cette action dépasse le territoire du PnrL.

Un contexte et des actions sur le territoire

Un suivi participatif ne présente d'intérêt que dans la pérennité de son action. L'engagement du Parc naturel régional de Lorraine dans le programme « Pas de printemps sans Hirondelles » sur la durée de la charte du Parc 2015-2030 permet de fidéliser les contributeurs. C'est pourquoi les formes d'interventions habituelles ont été proposées :

5 actions ont été réalisées au travers de 2 types de format. Présentation de l'opération et de la pratique d'inventaires dans les communes de **Bonzée, Fénétrange, Fribourg** et **Troyon** ainsi qu'une participation aux **Entretiens de la biodiversité** organisé en 2024 par l'**Eurométropole de METZ**.

Bien que les Entretiens de la Biodiversité aient drainé plus d'une cinquantaine de personnes sur la journée, aucune action d'inventaire ne s'en est suivi.

A l'inverse, les 4 opérations de sensibilisation et de présentation de la pratique de l'inventaire dans les communes Parc ont touché au total **36 personnes**. Elles ont, toutes, débouché sur un inventaire des villages en question voire au-delà.

Dans le cadre de « Connais ton Parc », l'année 2024 a vu 5 écoles de 4 communes : **Maidières, Sarrebourg, Fribourg, Vigneulles-lès-Hattonchâtel**, et **Norroy-lès-Pont-à-Mousson** s'impliquer dans les animations scolaires « Pas de printemps sans Hirondelles ». Les **131 élèves** encadrés par une animatrice (Myriam POULLARD ou Lisa SEGER) ont ainsi participé à 2 demi-journées de sensibilisation et d'inventaires.

Nous l'avons vu, assurer une stabilité à l'opération est important. En effet, le programme « commence » à être bien identifié sur le territoire Parc après 9 années d'animation. Toutefois il est nécessaire de proposer de nouvelles dynamiques et de nouvelles formes.

C'est dans cette intention, qu'en 2024, un appel à candidatures a été proposé à l'ensemble des communes du Parc à travers l'opération « Soutien aux Hirondelles ».

18 communes¹ ont répondu à cet appel et ont exprimé de l'intérêt. **10 communes** (Assenoncourt, Bayonville-sur-Mad, Belles-Forêts, Dieulouard, Fribourg, Guermange, Hagéville, Hannonville-sous-les-Côtes, Ronvaux et Troyon) ont été sélectionnées afin de réaliser la construction de nids avec les habitants et leur installation sur des bâtiments publics. Elles ont été accompagnées par **5 associations** (Le CPIE Meuse, L'EcoMusée d'Hannonville, La Maison du Clément – Association du Patrimoine de Belles-Forêts, La Vallée Buissonnière, Torcol).

Ce programme se finalise en juin 2025, nous ne disposons pas de tous les éléments de bilans. Pour autant, à ce jour, nous avons eu écho que certains nids mis en place dans certaines communes ont vu l'installation d'Hirondelles, quelques autres ont vu s'installer des moineaux domestiques. Au-delà de l'installation des Hirondelles dans les nids fabriqués, bien que nécessaire à porter le message, l'objectif était la sensibilisation à la problématique de la biodiversité.

La synthèse globale de cette opération fera l'objet d'un bilan en relation avec les suivis de « Pas de printemps sans Hirondelles » de 2025. Elle cherchera à évaluer la réussite de l'opération.

¹ Les communes candidates non sélectionnées : Bernécourt, Essey-et-Maizerais, Mandres-aux-quatre-Tours, Prény, Sanzey, Sponville, Toul et Waville

Cette opération complète le dispositif et propose ainsi de nouvelles participations.

Par-delà le périmètre d'intervention du PnrL, la mise en œuvre de « Pas de printemps sans Hirondelles » a été déclinée par l'association **Flore 54** sur le territoire de la **Métropole du Grand-Nancy**. Dans le cadre des ABC de la Métropole, la démarche de prospection s'effectue en 2 temps. Le premier temps a été d'identifier les secteurs préférentiels d'installation des hirondelles de fenêtre en repérant les nids en bon état à l'automne et en hiver 2024. Le second temps sera de prospecter les nids occupés de ces secteurs repérés.

Cette procédure se justifie pleinement par l'envergure des prospections, du temps disponible, de la saisonnalité et du caractère plus urbain de ce territoire. Ainsi, dans ce contexte et avec une régularité des suivis, l'analyse de l'évolution de population donnera une vision représentative du terrain.

Toutefois, dans ce contexte de prospections ciblées, ces espèces, par nécessité d'adaptation, peuvent explorer d'autres sites de reproduction. La donnée opportuniste complètera ces suivis pluriannuels en mettant en lumière des sites non encore identifiés.

Vous trouverez plus en détail la synthèse de l'opération de Flore54 sur leur compte-rendu².

Toutes les actions de sensibilisation « Hirondelles » menées par Flore54 n'entrent pas dans l'analyse des corrélations entre animations et inventaires cartographiée plus bas. En effet, nous n'avons pas de visibilité homogène des interventions de sensibilisation menées par d'autres structures.

La carte ci-après illustre des constats.

D'autres inventaires ont été réalisés au-delà du périmètre du Parc naturel régional de Lorraine. Le rayonnement a donc fonctionné et l'on s'en réjouit. Il s'explique en partie par une communication à grande échelle. En effet, durant les 9 années de cette action, des formes de communication ont été diverses et variées, dont celle effectuée par la presse régionale et les radios locales.

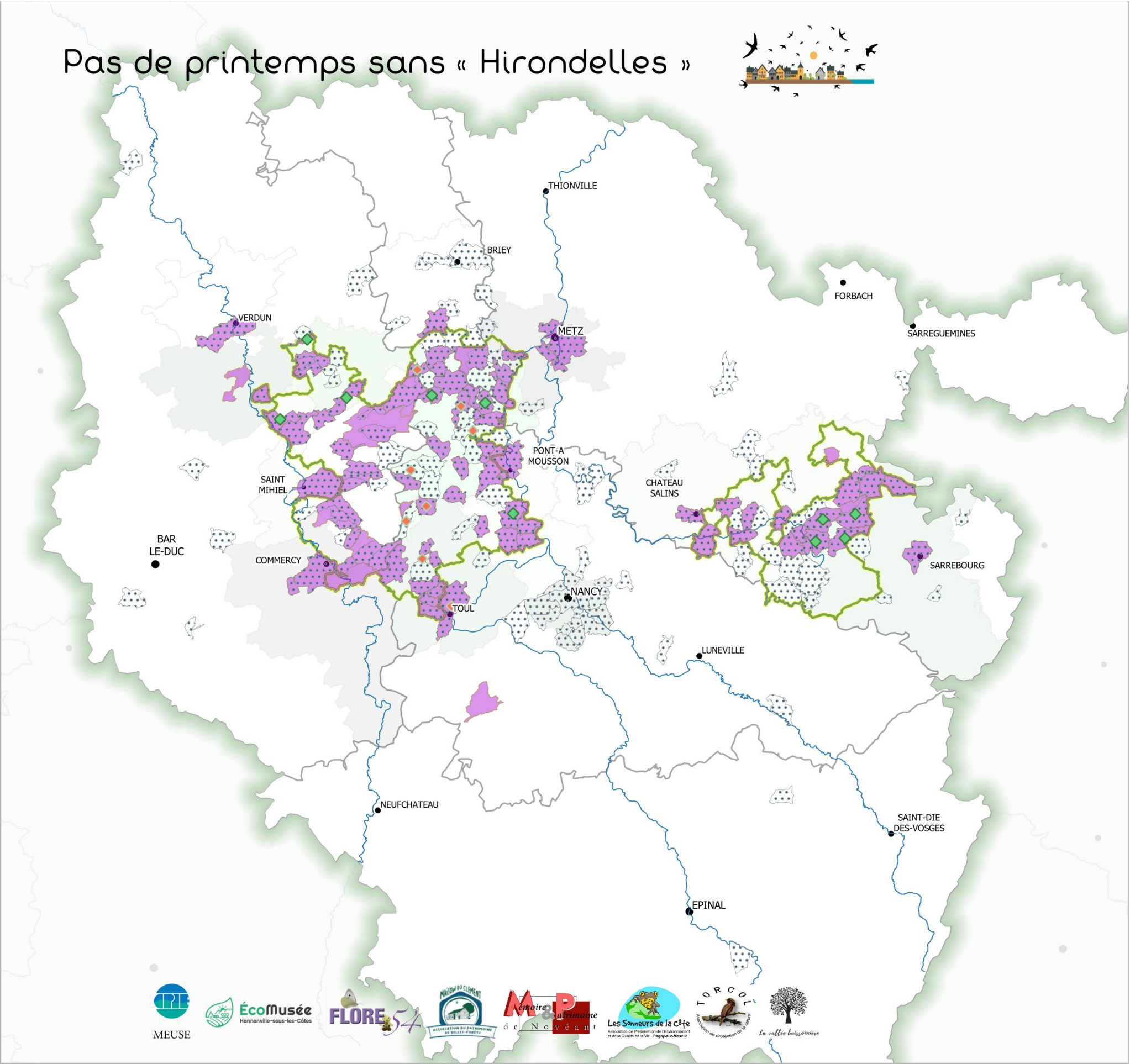
Il est vrai que les sensibilisations par les médias nationaux ont pu œuvrer à une certaine prise de conscience. Un habitant a exprimé sa stupéfaction d'avoir entendu, sur une radio nationale, le déclin des populations d'oiseaux alors que depuis des semaines, nous lui en faisons part.

L'appropriation de la pratique d'inventaires est-elle pour autant réalisée ? Cette première analyse n'est pas suffisante pour y répondre. L'appropriation mesurable serait que les inventaires soient réalisés chaque année.

On remarque également que peu d'inventaires sont réalisés à proximité immédiate des lieux d'animations. Une analyse rapide, et confirmée lors des rencontres, montre que l'accompagnement reste nécessaire.

Cela s'explique par le fait que nous, naturalistes, associations, PnrL, sommes peut-être dans une certaine évidence de ces pratiques de prospections alors que pour les habitants, cela n'entre pas dans une pratique régulière.

² https://observatoire.pnr-lorraine.com/wp-content/uploads/2025/05/Flore54_PPSH_version2025.pdf



Corrélation en 2024
entre animations
et inventaires

Animations

Communes concernées
par une animation PARC

Appel à Candidature
« Soutien aux Hirondelles »

Commune candidate
Commune sélectionnée

Inventaires

Villages
disposant d'au moins un inventaire

Pnr de Lorraine
Emprise de l'application : Lorraine



DIRECTION REGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de Développement Régional

Source:
PnrL - BD Carthage®
- ©BD Topo®2019

Réalisation :
Avril 2025

Carte 1 : Analyse de la corrélation entre animation et inventaire

Les communes inventoriées

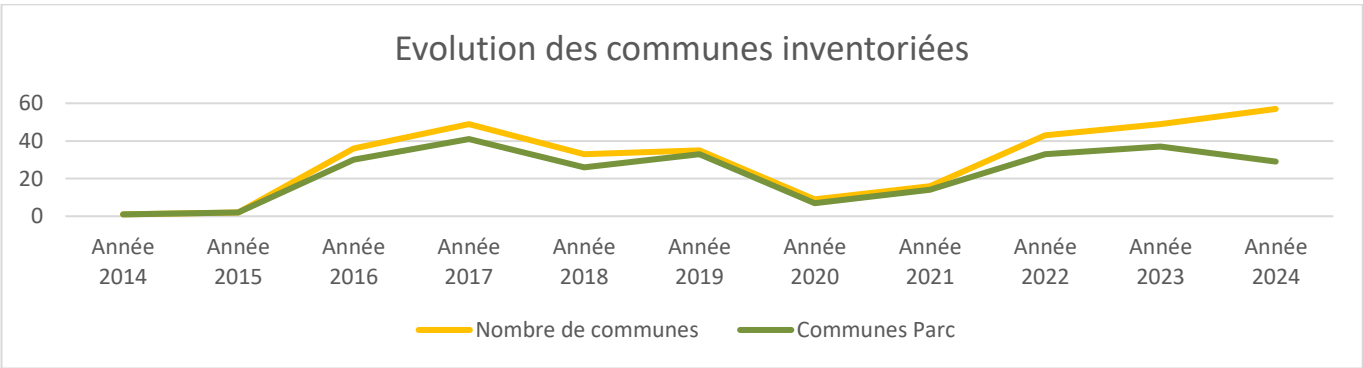
Le tableau ci-dessous présente le dénombrement des communes ayant fait un acte d’inventaire et transmis à travers l’application dédiée au programme « Hirondelles ». Il montre le rayonnement de l’opération « Pas de printemps sans Hirondelles » au-delà des communes Parc.

On note toutefois un accroissement de la différence en 2024 entre l’ensemble des communes prospectées et les communes Parc prospectées. Cet accroissement s’explique par les moyens mis en œuvre sur les 20 communes de la Métropole du Grand-Nancy.

Le pourcentage des communes inventoriées en 2024 représente **35 %** des **161** communes déjà prospectées par au moins une observation sur les 4 départements lorrains. Au regard des **94** communes PARC déjà prospectées par au moins une observation, la proportion en 2024 est de **30 %**.

Compte	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Nombre de communes	1	2	36	49	33	35	9	16	43	49	57
Communes Parc	1	2	30	41	26	33	7	14	33	37	29

Tableau 1 : Nombre de communes inventoriées par année



Graphique 1 : Nombre de communes inventoriées par année

Une unité urbaine plus adaptée : le village

Bien que l’action « Pas de printemps sans Hirondelles » s’évalue à l’échelle de la commune, l’évolution de la population d’Hirondelles doit s’évaluer à l’échelle d’une unité urbaine plus réduite, le village. En effet, les fusions de communes ont pu regrouper plusieurs villages et ainsi créer de vastes étendues. Le dénombrement des nids, principalement de l’Hirondelle de fenêtre, par son comportement grégaire, demande d’évaluer leur population à une unité urbaine plus adaptée.

La suite de l’analyse s’attachera donc à évaluer la connaissance à l’échelle des villages. En 2024, ce sont donc **60 villages** sur les **65 villages** des **57 communes** qui recueillent au moins une observation.

- Quelques éléments explicatifs des termes de la légende de la cartographie ci-dessous :
- « Nouvelle participation » concerne les villages où des nids ont été dénombrés **uniquement en 2024**.
 - « Participation fréquente » se rapporte aux villages où au moins deux inventaires ont été pratiqués **en 2024 et antérieurement**.
 - « Ancienne participation » répond aux villages déjà inventoriés mais non prospectés **en 2024**

Ce sont alors, en 2024, **33 villages** en « Nouvelle participation » **et 27 villages** en « Participation fréquente ».

Pour répondre à la question précédente, l’appropriation de la pratique d’inventaires n’est alors, effectivement, pas encore réalisée. Beaucoup de villages (113) de 105 communes n’ont pas été prospectés en 2024.

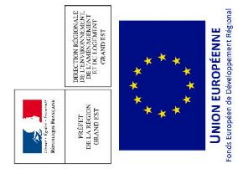
Pas de printemps sans « Hirondelles »



Répartition des villages inventoriés en 2024

- Villages participants
- Nouvelle participation
 - Participation fréquente
 - Ancienne participation

- Pnr de Lorraine
- Emprise de l'application : Lorraine



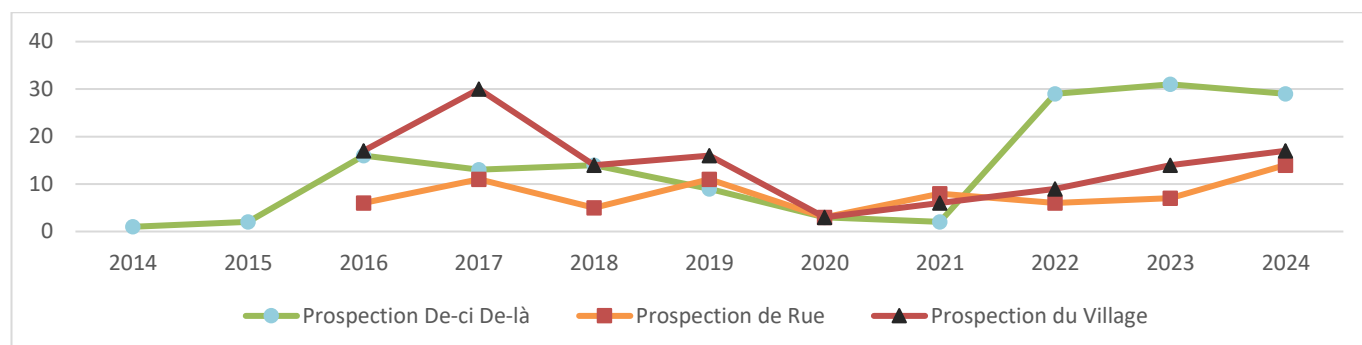
Sources:
Pnrl - BD Carthage®
- ©BD Topo©2019
Réalisation :
Avril 2025

Carte 2 : Localisation des villages inventoriés



La typologie de prospection

La prospection d'un inventaire exprime le caractère de la recherche plus ou moins exhaustive des observations des nids. Il est bien sûr toujours possible de ne pas repérer un ou plusieurs nids. En revanche, l'action de rechercher la totalité des nids indique que l'effort de prospection se rapproche du nombre « vrai ».



Graphique 2 : Evolution de la typologie de prospection

Pour ce suivi, le niveau de prospection le plus élevé est « Le Village ». C'est-à-dire que l'observateur aura recherché sur la totalité de l'unité urbaine tous les nids d'une espèce donnée. La prospection « De-ci, de-là » ne comprend que les observations très localisées. Une prospection intermédiaire est « La rue » lorsque notre disponibilité ne correspond pas à la taille de l'agglomération. Ce cas de figure se rencontre en effet pour les gros bourgs où l'on a repéré certaines rues où les Hirondelles ont tendance à se regrouper.

Il est important d'appliquer la prospection aux observations de l'espèce en question. Cela peut toutefois être les 3 espèces concernées par le haut niveau de prospection. Cependant, nous avons constaté que souvent la prospection « Le Village » était appliquée aux 3 espèces alors qu'effectivement cela n'en concernait essentiellement qu'une.

En 2024, au regard de ces définitions, **29 villages** ont été prospectés « **De-ci de-là** », **14 villages** à « **La rue** », et **17 villages** prospectés à l'échelle « **Le village** ».

Quelques éléments explicatifs des termes de la légende³ de la carte :

- « Le village » : exploration de l'ensemble d'un village.
- « La rue » : inventaire de l'intégralité d'une même rue
- « De-ci de-là » : observations ponctuelles des nids, souvent la maison de l'habitant ou de ses voisins

Des illustrations ci-dessous symbolisent la prospection, elles se retrouvent dans les différentes listes et s'en inspirent dans la légende de la carte.

De-ci-de-là 	La rue 	Le village
-----------------	------------	----------------

Illustration : Grille de lecture des pictogrammes de prospection

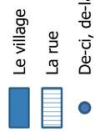
³ Une notion était apportée dans les rapports précédents, le quartier. Elle est aujourd'hui retirée de l'analyse. En effet, la délimitation géographique des quartiers est difficile à préciser sur tout notre territoire. Leur analyse est alors reportée à la rue.

Pas de printemps sans « Hirondelles »



Répartition des villages inventoriés en fonction de la typologie de prospection en 2024

Typologie de prospection



Participation



Pnr de Lorraine

Emprise de l'application : Lorraine



UNION EUROPÉENNE
Fonds de Croissance et de Développement Régional

Source : PnL - BD Carthage® - ©BD Topo©2019

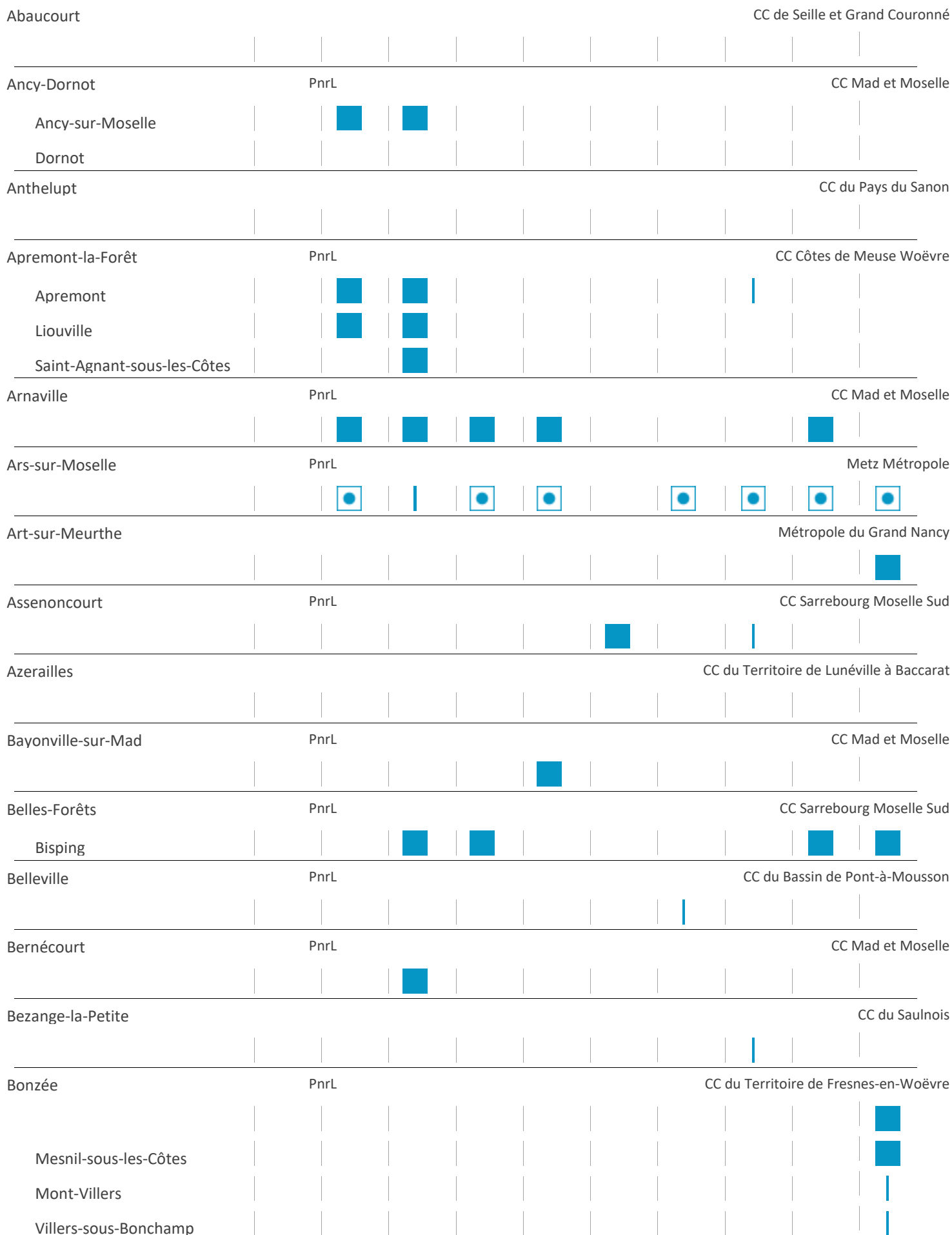
Réalisation :
Avril 2025

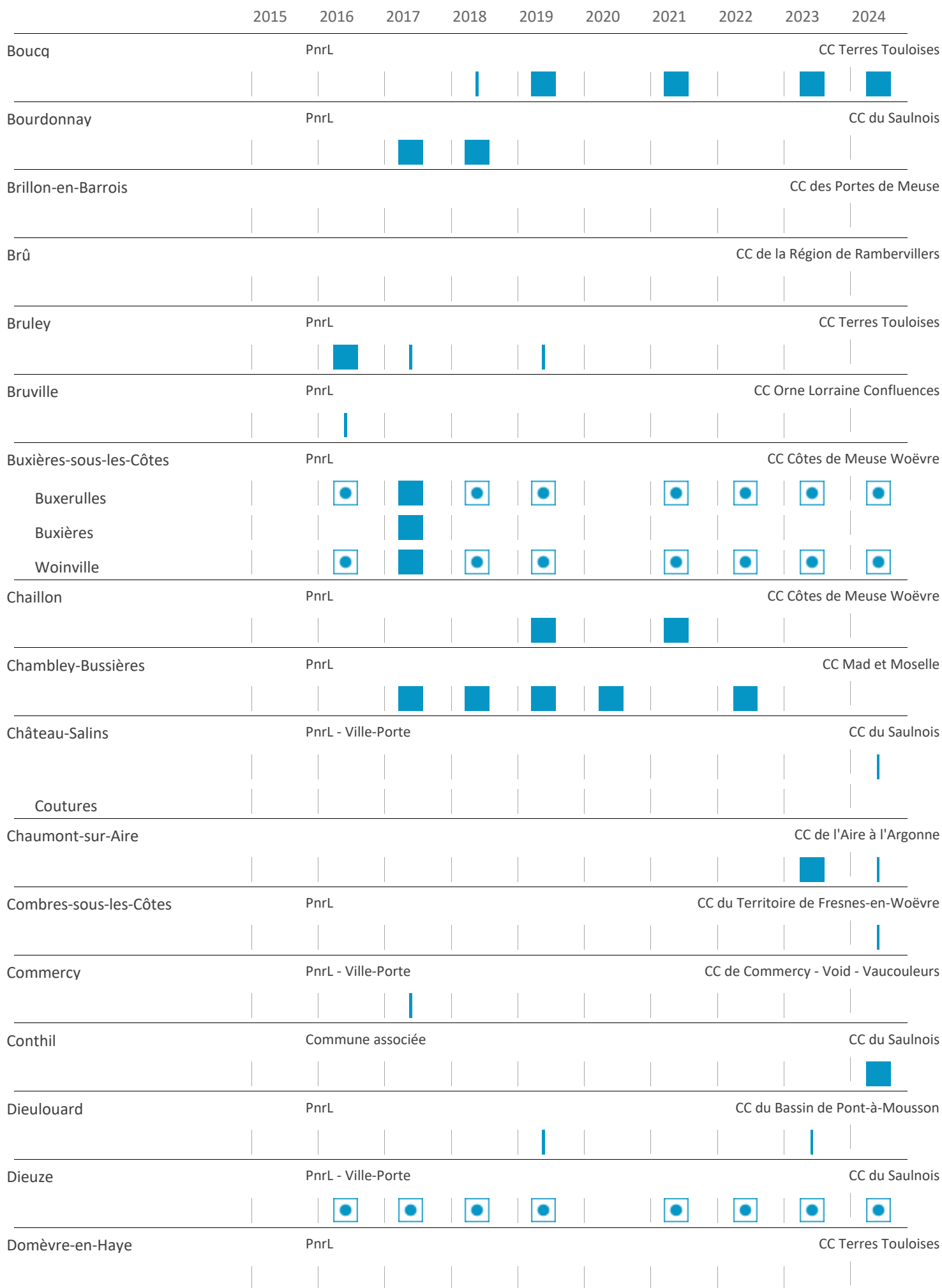


Carte 3 : Répartition des villages inventoriés en fonction de la typologie de prospection en 2024

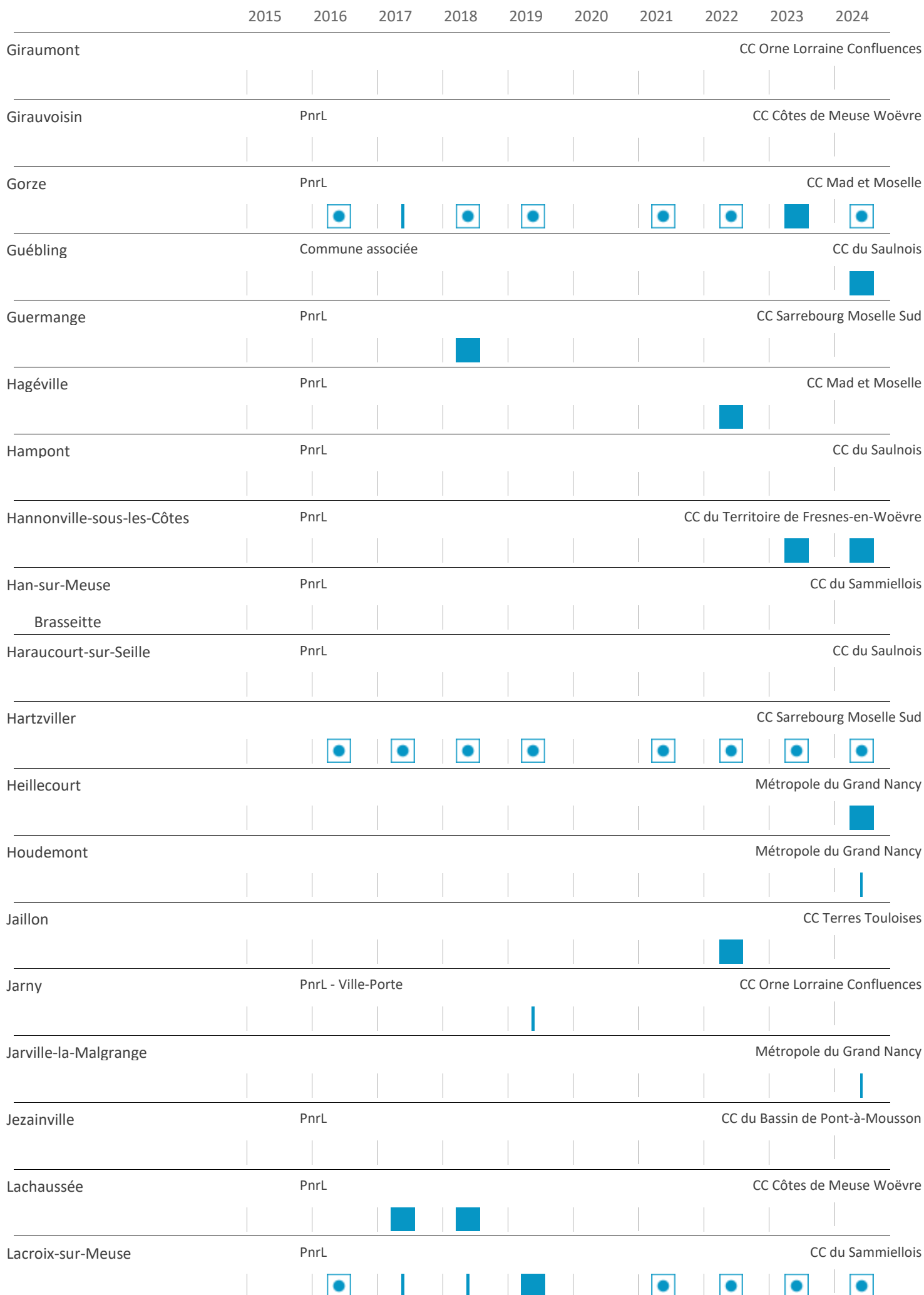
Niveau de prospection des communes, et/ou villages par année

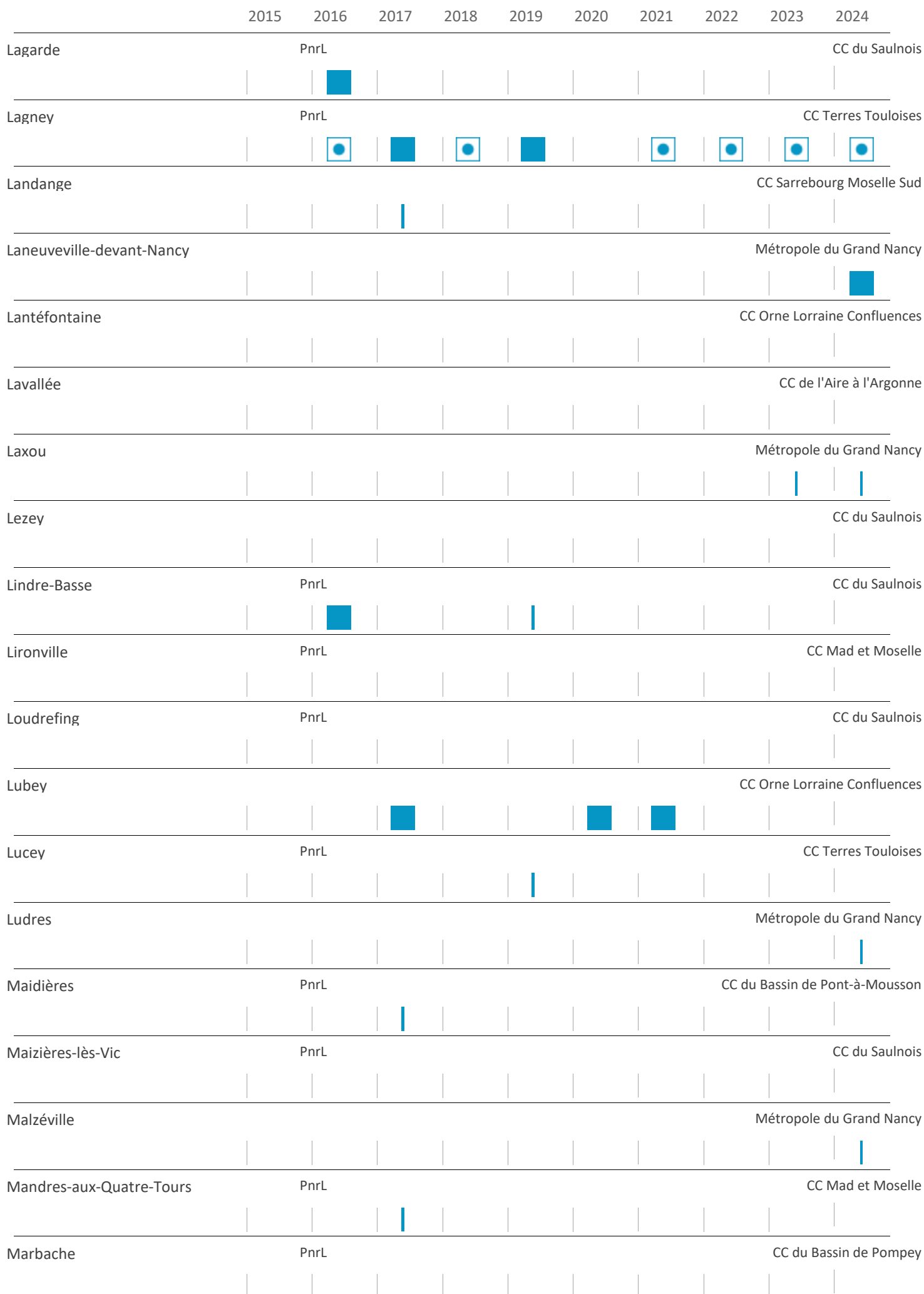
2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024



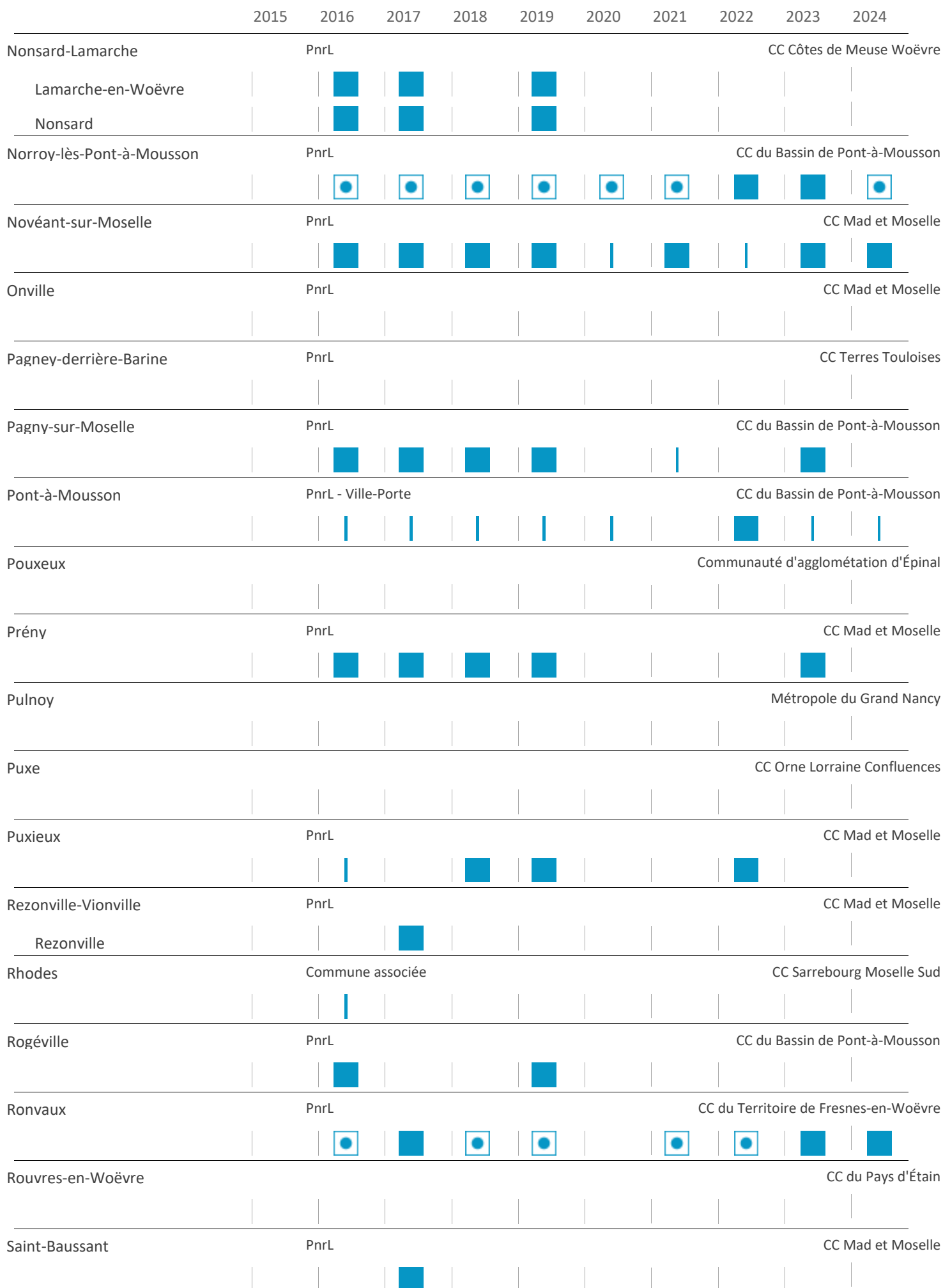




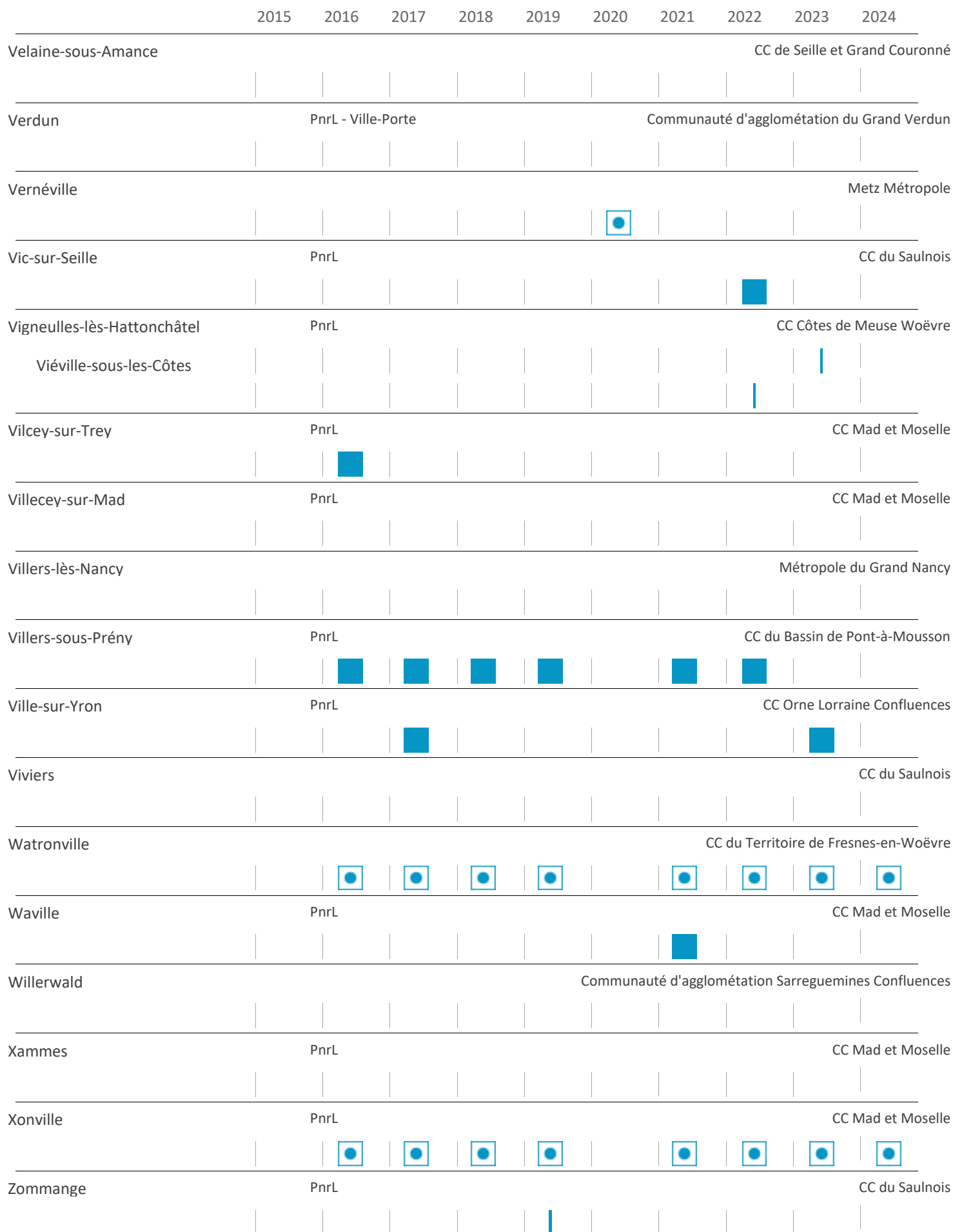












Les observations par espèce

La récolte d'observations renseigne les habitants, les élus, la connaissance scientifique à plusieurs niveaux. On peut citer le fait de :

- Disposer d'une vision du territoire,
- Disposer d'éléments pour protéger,
- Disposer d'une connaissance fine pour appréhender l'évolution spécifique des espèces.

Dans le protocole proposé par « Pas de printemps sans Hirondelles », il s'agit à ce que toute observation soit une donnée d'intérêt. Ainsi selon la pression d'observation, les contributions permettent d'appréhender l'un voire les 3 niveaux de renseignement.

Comme il a été évoqué, le niveau de prospection permet de savoir dans quelle mesure un inventaire a été réalisé. Dans tous les cas, la connaissance permet la protection. Cela passe par la sensibilisation mais également par un accompagnement des habitants voire des élus.

Il en va de même pour les informations récoltées, et notamment les types de nids.

Le nombre de nids en bon état permet une démarche de sensibilisation et de protection de l'existant. Quant au nombre de nids détruits, il offre un aperçu de l'état des sites de reproduction.

L'origine d'un nid détruit peut être de nature différente. Un nid est naturellement abimé par le temps. Il finit par tomber parce que non occupé par les hirondelles qui chaque année, les consolident. La destruction du nid peut venir d'autres oiseaux, comme le moineau domestique qui, s'y installant, force les parois du nid, et également par les habitants qui n'acceptent pas les nids sur leur façade et qui ne connaissent pas la réglementation.

Ces informations seront évoquées dans les documents de synthèse par commune.

La quantité de nids observés par espèce et de type « nids occupés » est utilisée pour représenter cartographiquement la densité d'observations pour les prospections partielles. Les prospections sur toute une unité urbaine et sur au moins 2 années, permettent la représentation de la tendance de l'évolution de la population des « Hirondelles » en tableau, en graphique et en carte.

Les nids non-occupés seront alors la différence entre le nombre de nids en bon état et le nombre de nids occupés. Ils ne sont pas traités dans les bilans.

Malgré le grand nombre de villages prospectés, cette année encore, les inventaires sont trop partiels pour en déduire la population d'« Hirondelles » sur le territoire Parc. Toutefois, à l'échelle d'un village, une tendance peut certaine fois être apportée.



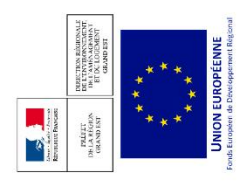
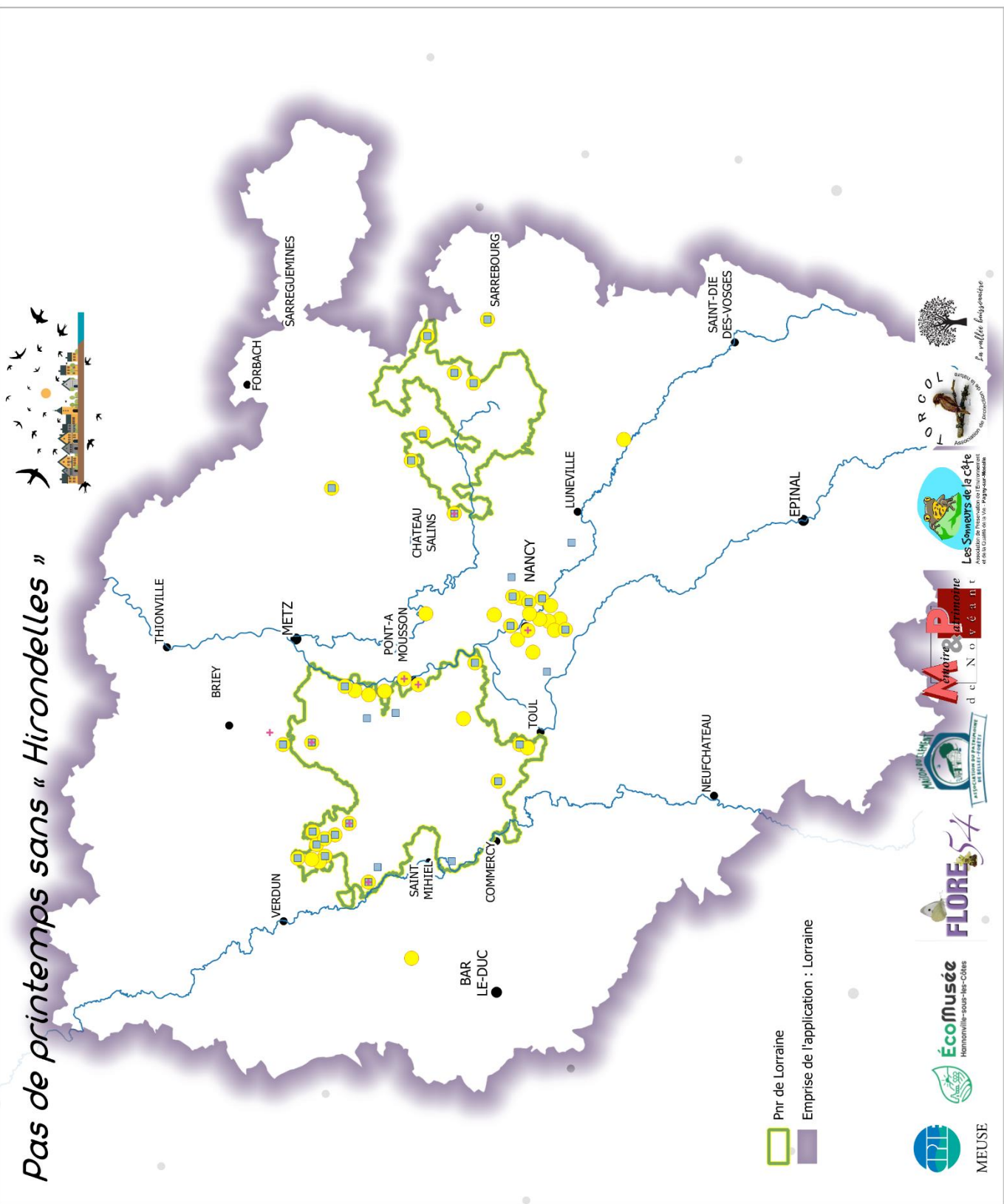
Pas de printemps sans « Hirondelles »



Nids des espèces contactées par commune en 2024

- Nids des espèces concernées
- Hirondelle de fenêtre
 - Hirondelle rustique
 - Martinet noir

Pnr de Lorraine
Emprise de l'application : Lorraine



Source :
Phrl - BD Carthage® - ©BD Topo©2019
Réalisation :
Avril 2025



Carte 4 : Répartition des nids observés par espèce et par commune

Commune	Village	Pnr	Est-Ouest	Hirondelle de fenêtre	Hirondelle rustique	Martinet noir
Anthelupt	Anthelupt				OUI	
Arnaville	Arnaville	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Ars-sur-Moselle	Ars-sur-Moselle	PnrL	Zone Ouest			OUI
Art-sur-Meurthe	Art-sur-Meurthe			OUI	OUI	
Azerailles	Azerailles			OUI		
Belles-Forêts	Bisping	PnrL	Zone Est	OUI	OUI	
Bonzée	Mont-Villers	PnrL	Zone Ouest	OUI		
	Bonzée	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
	Mesnil-sous-les-Côtes	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
	Villers-sous-Bonchamp	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Boucq	Boucq	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Bruley	Bruley	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Château-Salins	Château-Salins	PnrL - Ville-Porte	Zone Est	OUI	OUI	OUI
Chaumont-sur-Aire	Chaumont-sur-Aire			OUI		
Combres-sous-les-Côtes	Combres-sous-les-Côtes	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Conthil	Conthil	Commune associée	Zone Est	OUI	OUI	
Domèvre-en-Haye	Domèvre-en-Haye	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Eulmont	Eulmont			OUI		
Faulquemont	Faulquemont			OUI	OUI	
Fénétrange	Fénétrange	PnrL	Zone Est	OUI	OUI	
Fléville-devant-Nancy	Fléville-devant-Nancy			OUI		
Fresnes-en-Woëvre	Fresnes-en-Woëvre	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Fribourg	Fribourg	PnrL	Zone Est	OUI	OUI	
Giraumont	Giraumont					OUI
Guébling	Guébling	Commune associée	Zone Est	OUI	OUI	
Han-sur-Meuse	Brasseitte	PnrL	Zone Ouest		OUI	
Hannonville-sous-les-Côtes	Hannonville-sous-les-Côtes	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	OUI
Heillecourt	Heillecourt			OUI		
Houdemont	Houdemont			OUI		
Jarny	Jarny	PnrL - Ville-Porte	Zone Ouest	OUI	OUI	
Jarville-la-Malgrange	Jarville-la-Malgrange			OUI		
Lacroix-sur-Meuse	Lacroix-sur-Meuse	PnrL	Zone Ouest		OUI	
Laneuveville-devant-Nancy	Laneuveville-devant-Nancy			OUI		
Laxou	Laxou			OUI		
Ludres	Ludres			OUI	OUI	
Maidières	Maidières	PnrL	Zone Ouest	OUI		OUI
Malzéville	Malzéville			OUI	OUI	
Marbach	Marbach	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Maron	Maron				OUI	
Mars-la-Tour	Mars-la-Tour	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	OUI
Maxéville	Maxéville			OUI		
Nancy	Nancy			OUI		OUI
Nomeny	Nomeny			OUI		
Novéant-sur-Moselle	Novéant-sur-Moselle	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Pagney-derrière-Barine	Pagney-derrière-Barine	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Pagny-sur-Moselle	Pagny-sur-Moselle	PnrL	Zone Ouest	OUI		
Pont-à-Mousson	Pont-à-Mousson	PnrL - Ville-Porte	Zone Ouest	OUI		OUI
Pulnoy	Pulnoy			OUI		
Ronvaux	Ronvaux	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Sarrebouurg	Sarrebouurg	PnrL - Ville-Porte	Zone Est	OUI	OUI	
Saulxures-lès-Nancy	Saulxures-lès-Nancy			OUI	OUI	
Seichamps	Seichamps			OUI	OUI	
Tomblaine	Tomblaine			OUI		
Trésauvaux	Trésauvaux	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	
Troyon	Troyon	PnrL	Zone Ouest	OUI	OUI	OUI

Commune	Village	Pnr	Est-Ouest	Hirondelle de fenêtre	Hirondelle rustique	Martinet noir
Vandières	Vandières			OUI		
Velaine-sous-Amance	Velaine-sous-Amance				OUI	
Vilcey-sur-Trey	Vilcey-sur-Trey	PnrL	Zone Ouest		OUI	
Villecey-sur-Mad	Villecey-sur-Mad	PnrL	Zone Ouest		OUI	
Viviers	Viviers				OUI	

Tableau 3 : Liste des villages où les « Hirondelles » ont été inventoriées en 2024

L'analyse pour chacune des espèces

L'analyse par espèce s'appuie sur la proportion du nombre de nids occupés et sur l'évolution du nombre de nids au fil des prospections. Le tableau présente le nombre de nids occupés au fil des années de prospection des villages ayant été au moins 2 fois prospectés intégralement.

Toutefois, les efforts de prospection peuvent être différents d'une année sur l'autre. Même si certains de ces villages ont été prospectés, ils ne l'ont pas été intégralement au fil des années. Le tableau et les graphiques associés du nombre de nids occupés présentent l'ensemble de leurs inventaires.

Dans les tableaux suivants, la **tendance** synthétise les données de prospection de tout un village. Cette tendance montre si le nombre de nids occupés (donc la population) est en augmentation ou en diminution. Pour ce calcul, toutes les valeurs ne sont pas prises en compte. Seules les valeurs des prospections de la totalité du village sur au moins 2 années sont utilisées. Les valeurs des prospections de la totalité du village sont identifiées par un astérisque (*). Il ne s'agit pas d'un pourcentage, mais de la pente de la tendance, la pente de la droite de régression.

De plus, évoquer la tendance sur des observations des années antérieures fausserait la perception de l'état de la population. Les tendances proposées sont alors celles où les derniers inventaires de tout le village ont été réalisés en 2024.

Les seuils colorimétriques, ici proposés, sont totalement arbitraires et s'attachent aux valeurs obtenues. Ils sont :

- En vert foncé : entre +10 et +100,
- En vert clair : entre +1 et +10,
- En bleu : à 0,
- En orange : entre -1 et -10,
- En rouge : entre -10 et -100



En 2024, la localisation des nids de l'Hirondelle de fenêtre concerne **18 villages prospectés intégralement**.

On dénombre **589 observations** de nids de cette espèce. Ces observations concernent **575 adresses**. Toutefois pour les 18 villages prospectés intégralement, ce sont **327 adresses** qui sont concernées par la présence de nids.

C'est dans la commune de Fresnes-en-Woëvre, que les contributeurs ont dénombré le plus grand nombre de **nids en bon état**, soit **155 nids**. Par village prospecté, cette année (2024) se sont, en moyenne, **51 nids en bon état** contre 79 en 2023. Malgré cela, le nombre de nids en bon état est de **3 nids par adresse**.

On visualise, sur la carte ci-dessous, la plus grande densité de nids occupés. Elle se localise à Ronvaux avec **82 nids occupés**. Pour les villages entièrement prospectés, en moyenne, il a été dénombré **25 nids occupés** en 2024 (47 en 2023) et en moyenne en 2024, c'est **1 nid occupé par adresse** contre 2 en 2023.

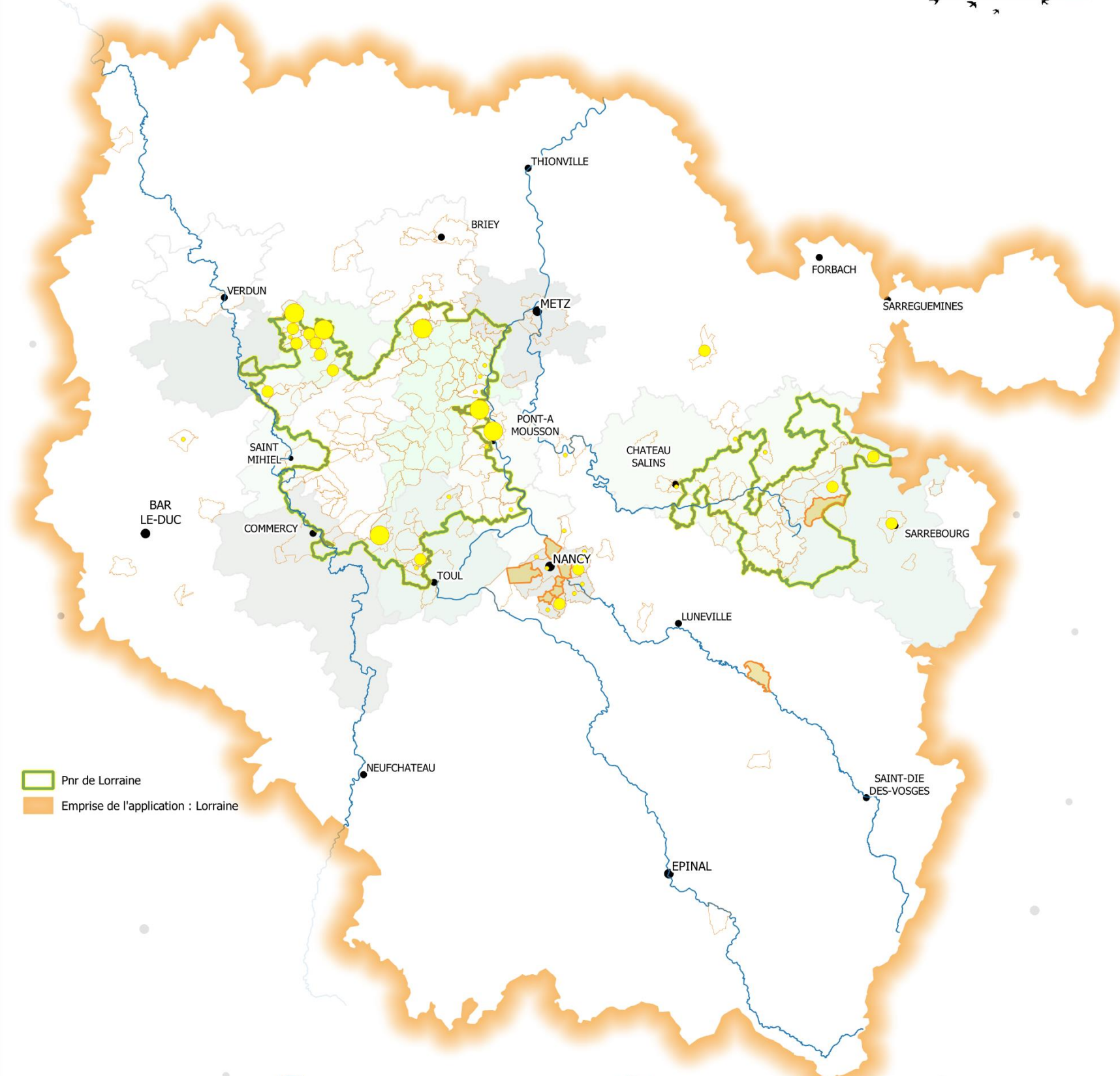
La commune de Vandières comptabilise le plus grand nombre de **nids détruits** (cf. page 21, le sens donné au terme détruit) : **156**. Pour les villages inventoriés dans leur ensemble, ce sont, en moyenne, **53 nids détruits** par village et en moyenne en 2024 plus **de 3 nids détruits par adresse**.

En 2024, les contributeurs ont constaté que pour **5 villages**, les habitants ont installé des **nids artificiels**. Et on compte encore **4 villages** où des **dispositifs anti-hirondelles** ont été observés. Le détail des adresses est indiqué dans la synthèse des observations par commune.

L'Hirondelle de fenêtre reste l'espèce, parmi les 3, qui est la plus accessible. Les nids sont observables depuis la rue passante. Cela n'oblige pas à entrer dans des propriétés privés, comme l'Hirondelle rustique. Et cela nécessite moins de temps de prospection que le Martinet noir par exemple. C'est donc logiquement qu'elle comptabilise le plus d'observations transmises.

Il n'en reste pas moins vrai que, depuis le lancement du programme, avec des observations plus ou moins récentes, nous constatons que 2 villages sont dépourvus de la présence d'Hirondelle de fenêtre en reproduction, c'est-à-dire des habitations présentant des nids occupés.

Pas de printemps sans « Hirondelles »



Pnr de Lorraine
Emprise de l'application : Lorraine

Village	PnrL	Nids occupés
Arnaville	1	4
Art-sur-Meurthe		9
Azerailles		0
Bisping	1	13
Bonzée	1	26
Boucq	1	59
Bruley	1	21
Château-Salins	2	4
Chaumont-sur-Aire		1
Combres-sous-les-Côtes	1	11
Conthil	3	1
Domèvre-en-Haye	1	1
Eulmont		1
Faulquemont		39
Fénétrange	1	11
Fléville-devant-Nancy		40
Fresnes-en-Woëvre	1	66
Fribourg	1	0
Guébling	3	4
Hannonville-sous-les-Côtes	1	34
Heillecourt		0
Houdemont		0
Jarny	2	4
Jarville-la-Malgrange		0
Laneuveville-devant-Nancy		1
Laxou		0
Ludres		2
Maidières	1	1
Malzéville		0
Marbach	1	2
Mars-la-Tour	1	77
Maxéville		1
Mesnil-sous-les-Côtes	1	21
Mont-Villers	1	9
Nancy		1
Nomeny		9
Novéant-sur-Moselle	1	2
Pagny-derrière-Barine	1	4
Pagny-sur-Moselle	1	3
Pont-à-Mousson	2	76
Pulnoy		4
Ronvaux	1	82
Sarrebourg	2	28
Saulxures-lès-Nancy		22
Seichamps		2
Tombaine		0
Trésauvaux	1	13
Troyon	1	20
Vandières		65
Villers-sous-Bonchamp	1	17

Synthèse des observations
du nombre
de nids occupés de
l'Hirondelle de fenêtre
par village en 2024

Hirondelle de fenêtre

- de 1 à 10
- de 10 à 50
- de 50 à 100
- de 100 à 200
- plus de 200

- Hirondelle de fenêtre
Absence de nid occupé
- Anciennes prospections

Codification du statut PnrL
1 Villages PnrL
2 Communes Villes-Portes
3 Communes Associées



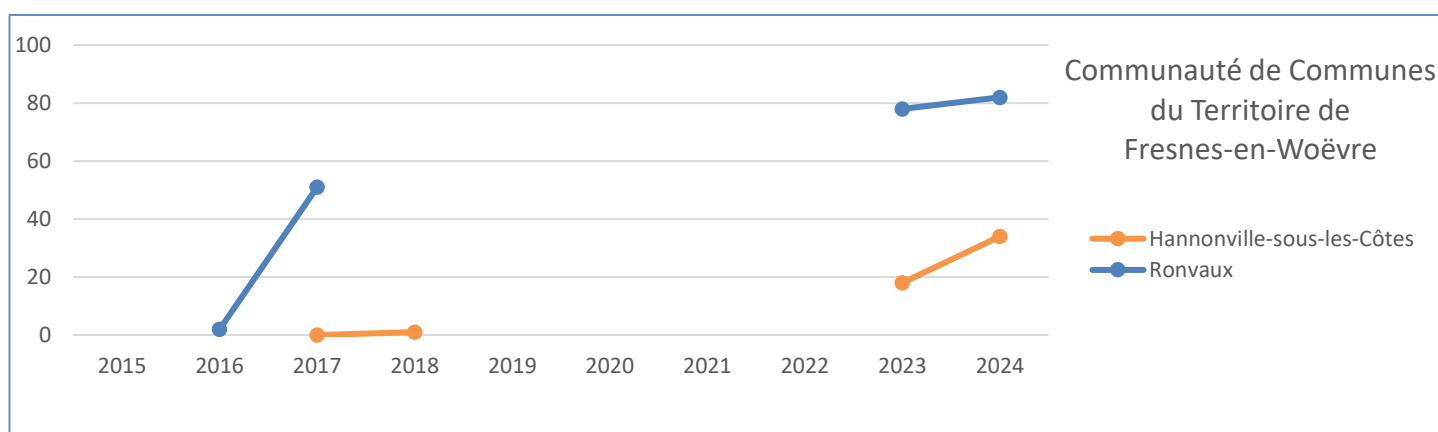
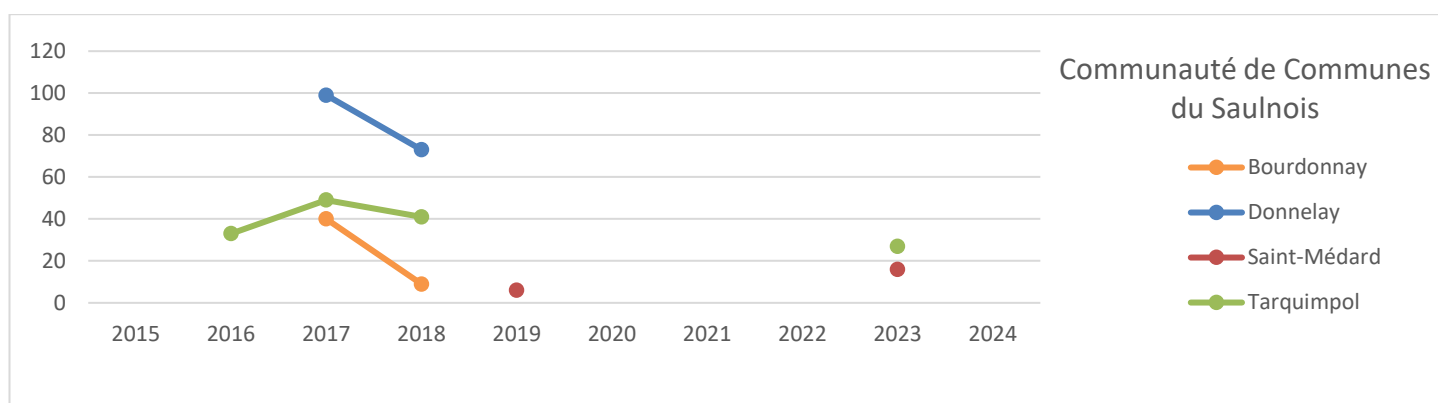
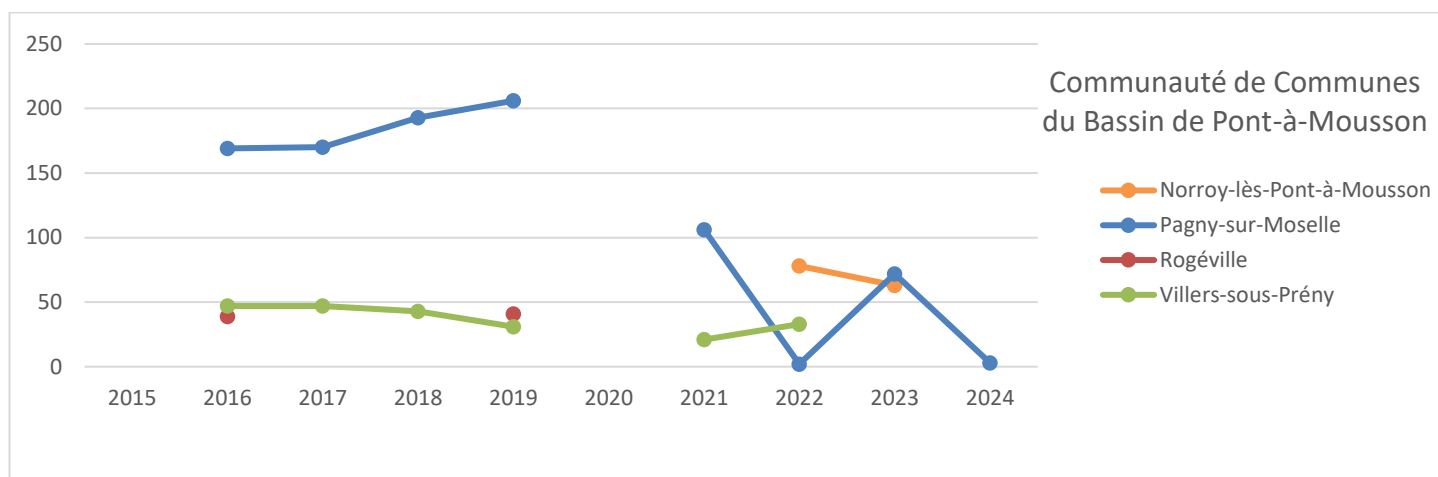
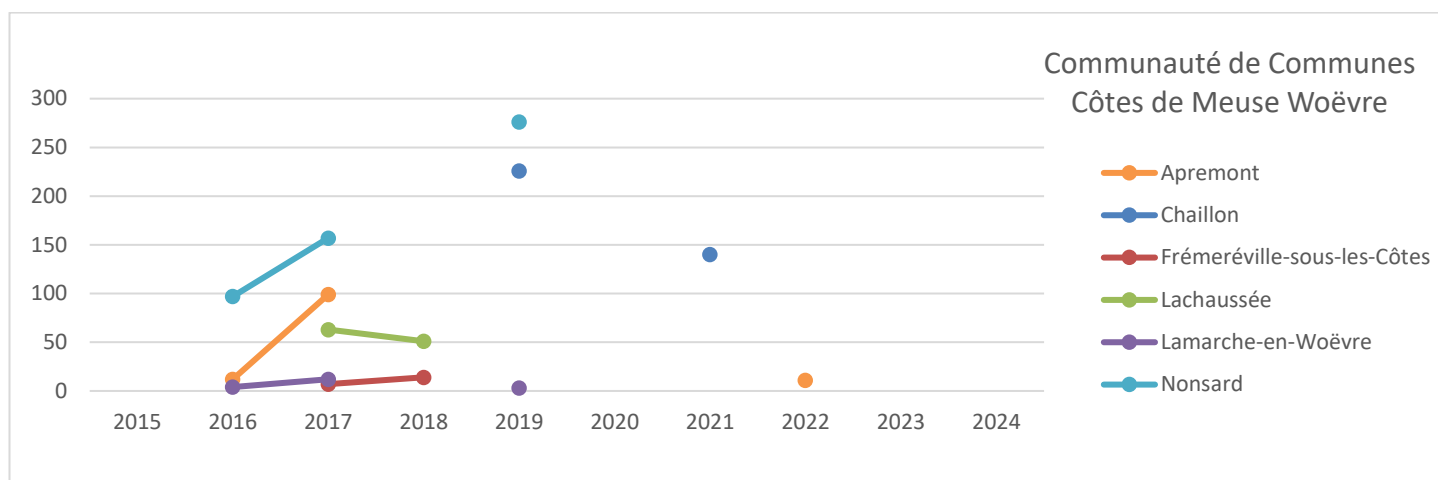
Source:
PnrL - BD Carthage® - ©BD Topo®2019
Réalisation :
Avril 2025

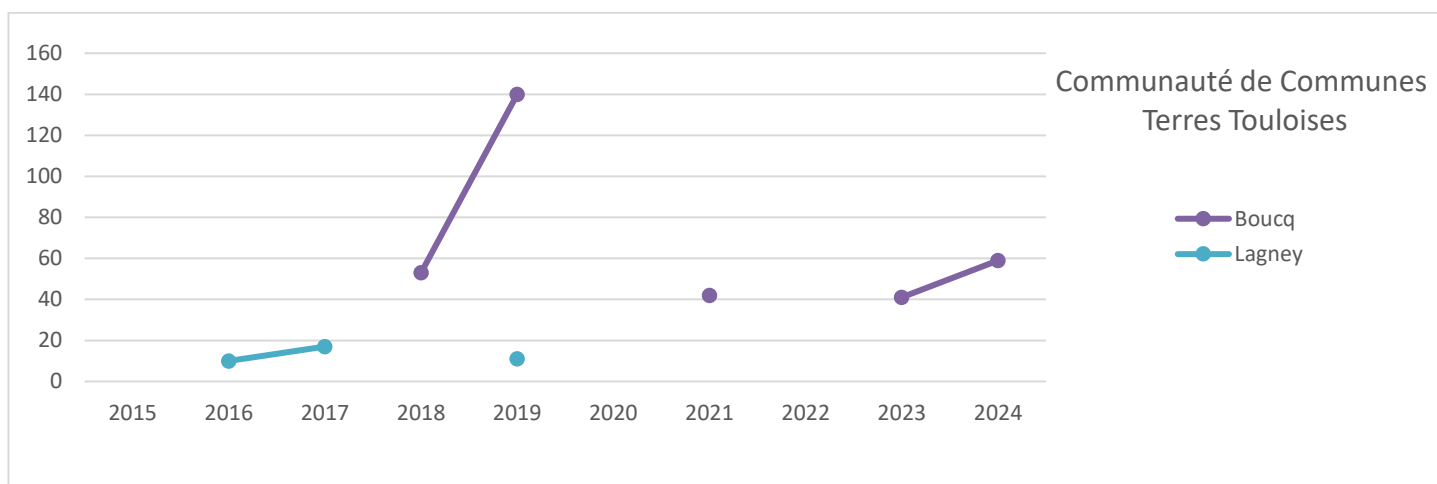
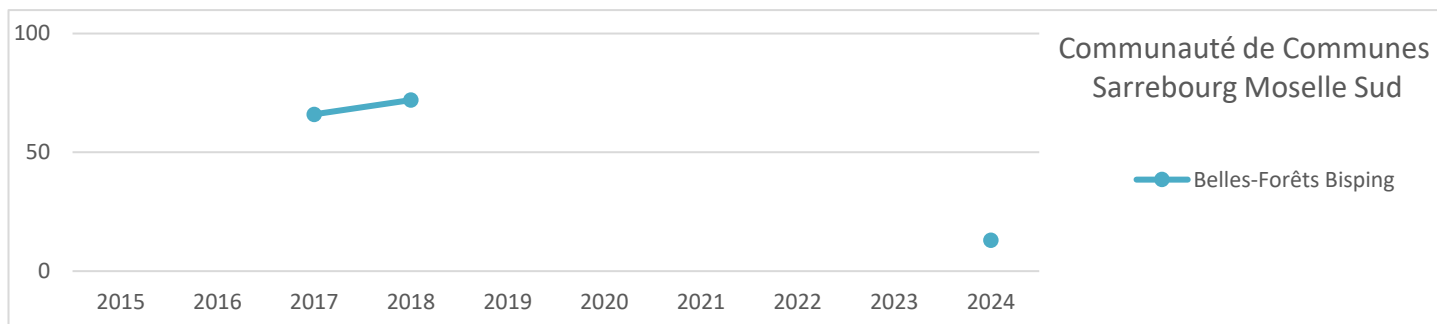
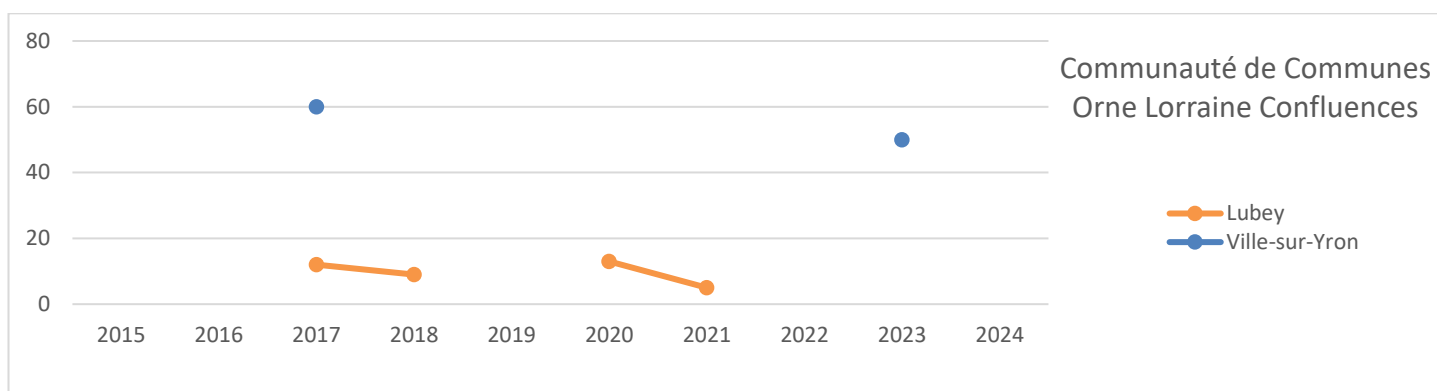
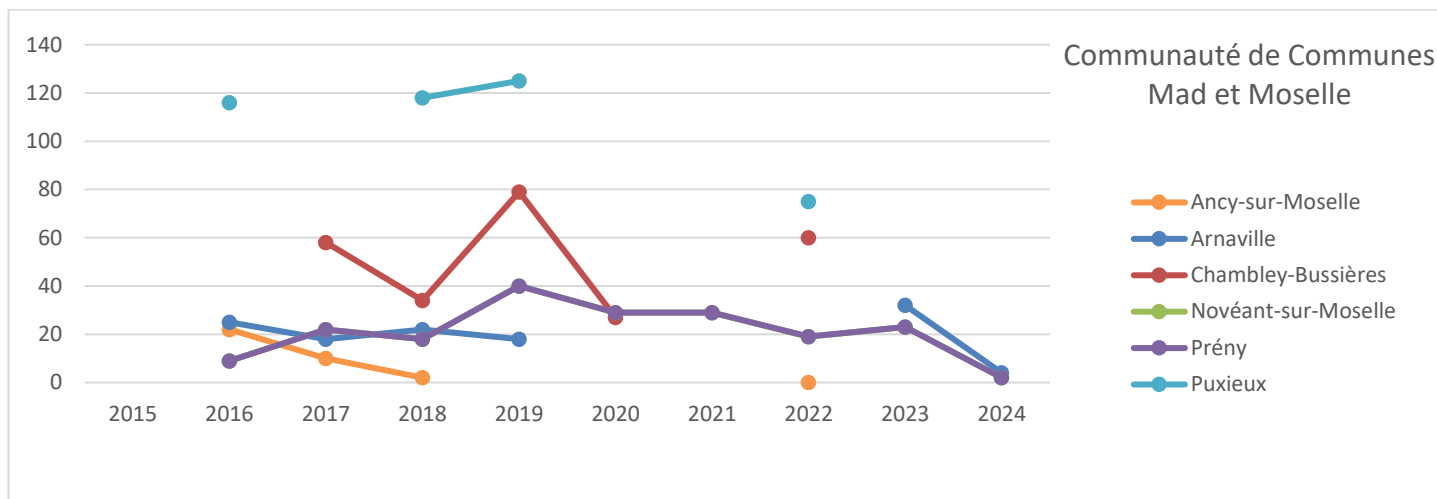


Carte 5 : Répartition par village du nombre de nids occupés par l'Hirondelle de fenêtre

Communauté de Communes	Commune	Village	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Tendance
CC Côtes de Meuse Woëvre	Apremont-la-Forêt	Apremont			12*	99*					11			
	Chaillon	Chaillon						226*		140*				
	Frémeréville-sous-les-Côtes	Frémeréville-sous-les-Côtes				7*	14*							
	Lachaussée	Lachaussée				63*	51*							
	Nonsard-Lamarche	Lamarche-en-Woëvre			4*	12*		3*						
	Nonsard-Lamarche	Nonsard			97*	157*		276*						
CC du Bassin de Pont-à-Mousson	Norroy-lès-Pont-à-Mousson	Norroy-lès-Pont-à-Mousson									78*	63*		
	Pagny-sur-Moselle	Pagny-sur-Moselle			169*	170*	193*	206*		106	2	72*	3	
	Rogéville	Rogéville			39*			41*						
	Villers-sous-Prény	Villers-sous-Prény			47*	47*	43*	31*		21*	33*			
CC du Saulnois	Bourdonnay	Bourdonnay				40*	9*							
	Donnelay	Donnelay				99*	73*							
	Saint-Médard	Saint-Médard						6*				16*		
	Tarquimpol	Tarquimpol			33*	49*	41*					27		
CC du Territoire de Fresnes-en-Woëvre	Hannonville-sous-les-Côtes	Hannonville-sous-les-Côtes				0	1					18*	34*	16
	Ronvaux	Ronvaux			2	51*						78*	82*	4
CC Mad et Moselle	Ancy-Dornot	Ancy-sur-Moselle			22*	10*	2				0			
	Arnaville	Arnaville			25*	18*	22*	18*				32*	4	
	Chambley-Bussières	Chambley-Bussières				58*	34*	79*	27*		60*			
	Novéant-sur-Moselle	Novéant-sur-Moselle			9*	22*	18*	40*	29	29*	19	23*	2*	-1
	Prény	Prény			21*	27*	35*	42*				35*		
	Puxieux	Puxieux			116		118*	125*			75*			
CC Orne Lorraine Confluences	Lubey	Lubey				12*	9		13*	5*				
	Ville-sur-Yron	Ville-sur-Yron				60*						50*		
CC Sarrebourg Moselle Sud	Belles-Forêts	Bisping				66*	72*						13*	-8
CC Terres Toulouses	Boucq	Boucq					53	140*		42*		41*	59*	-16
	Lagney	Lagney			10	17*		11*						

Tableau 4 : Synthèse des relevés de l'Hirondelle de fenêtre pour les villages inventoriés dans leur intégralité





Les Graphiques 3 : Evolution du nombre de nids occupés par l'Hirondelle de fenêtre pour les villages inventoriés dans leur intégralité

L'Hirondelle rustique



En 2024, les contributions ont identifié **71 adresses** où les nids de l'Hirondelle rustique ont été observés. Ce sont les **79 observations** qui en attestent. Pour les **14 villages prospectés entièrement**, ce sont **32 adresses** qui accueillent cette espèce.

C'est à **Bonzée** que le plus grand nombre de **nids en bon état** a été dénombré : **86**. **En moyenne en 2024**, on pourrait s'attendre à observer **17 nids en bon état par village et 7 par adresse**.

C'est à **Fribourg** que le plus grand nombre de **nids occupés** a été observé. Ce sont **31 nids occupés** alors qu'**en moyenne**, on dénombre **8 nids par village**. Les prospections de l'année 2024 ont comptabilisé une moyenne de **3 nids occupés par adresse**. La carte ci-dessous, fait apparaître des symboles de faible proportion.

Même si le **nombre moyen de nids détruits** de l'Hirondelle rustique par village est faible : **2**, on dénombre quand même **10 nids détruits** à **Bonzée**. La particularité est que ce village accueille le plus grand nombre de nids en bon état et le plus de nids détruits. C'est en fait un site, une écurie, qui accueille un grand nombre d'Hirondelles rustiques. L'abandon de nids ne devient plus, ici, une difficulté de la reproduction pour cette espèce.

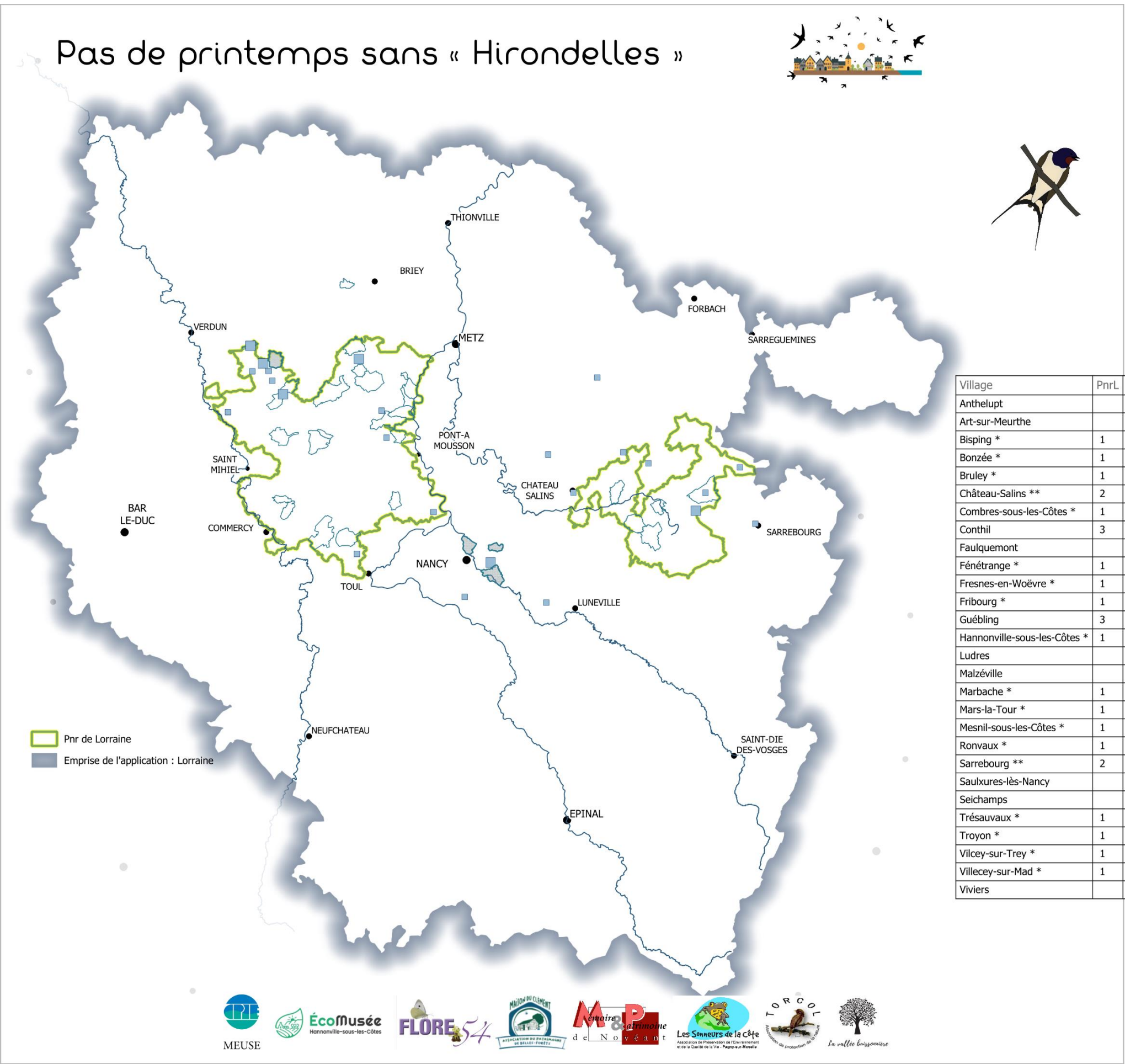
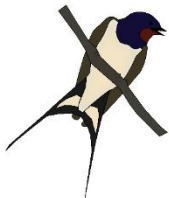
On dénombre **1 village** dans lequel un ou **des nids artificiels** pour l'Hirondelle rustique ont été installés. Mais **aucun village** n'a vu se développer des **dispositifs anti-hirondelle rustique**.

Toutefois, une porte de « grange » fermée, alors que cette « grange » accueille une Hirondelle rustique, devient un dispositif contre les Hirondelles rustiques « en toute discrétion ».

Pas de printemps sans « Hirondelles »



Synthèse des observations
du nombre
de nids occupés de
l'Hirondelle de fenêtre
par village en 2024



Hirondelles rustique

- 1 - 10
- 10 - 50
- 50 - 100
- 100 - 200
- plus de 200
- Hirondelle rustique
- Absence de nid occupé
- Anciennes prospections

Codification du statut PnrL

- 1 Villages PnrL
- 2 Communes Villes-Portes
- 3 Communes Associées

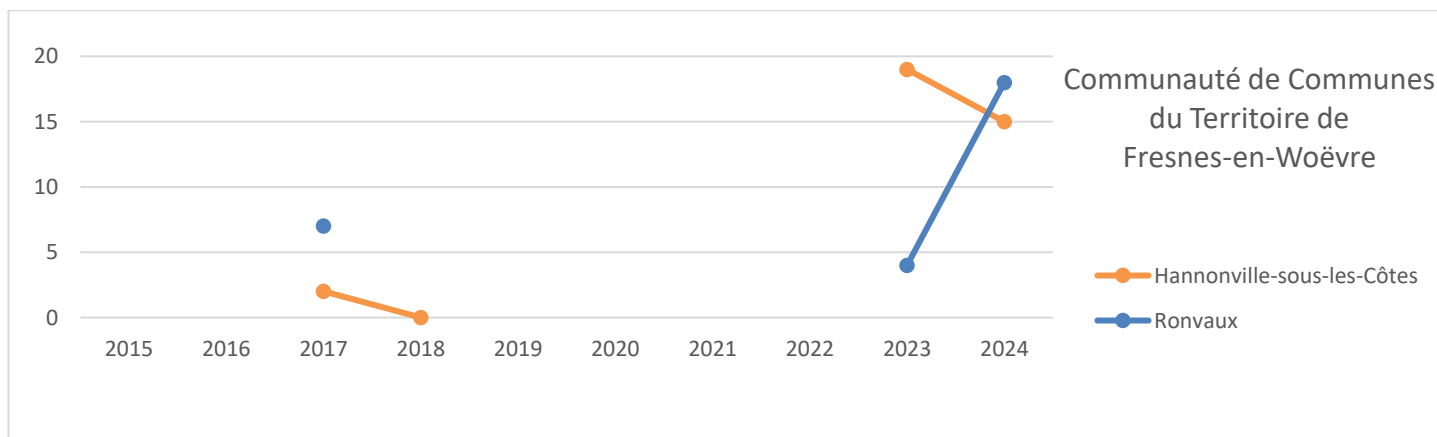
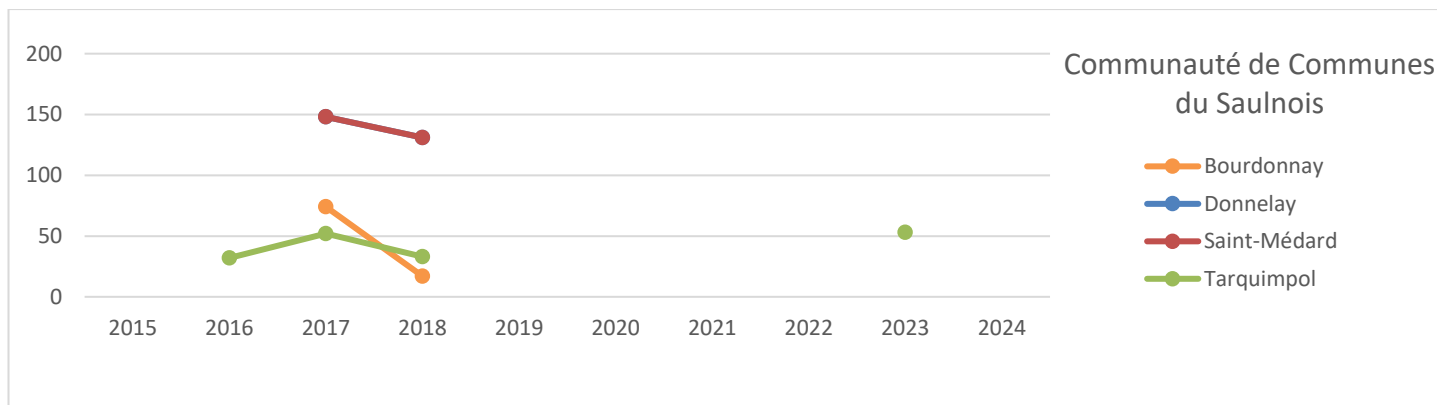
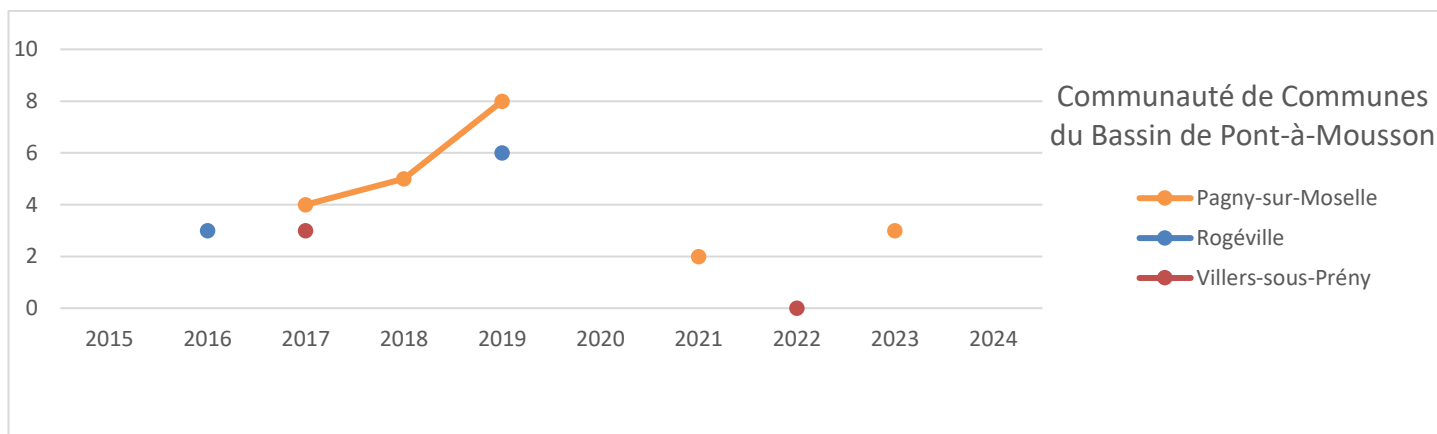
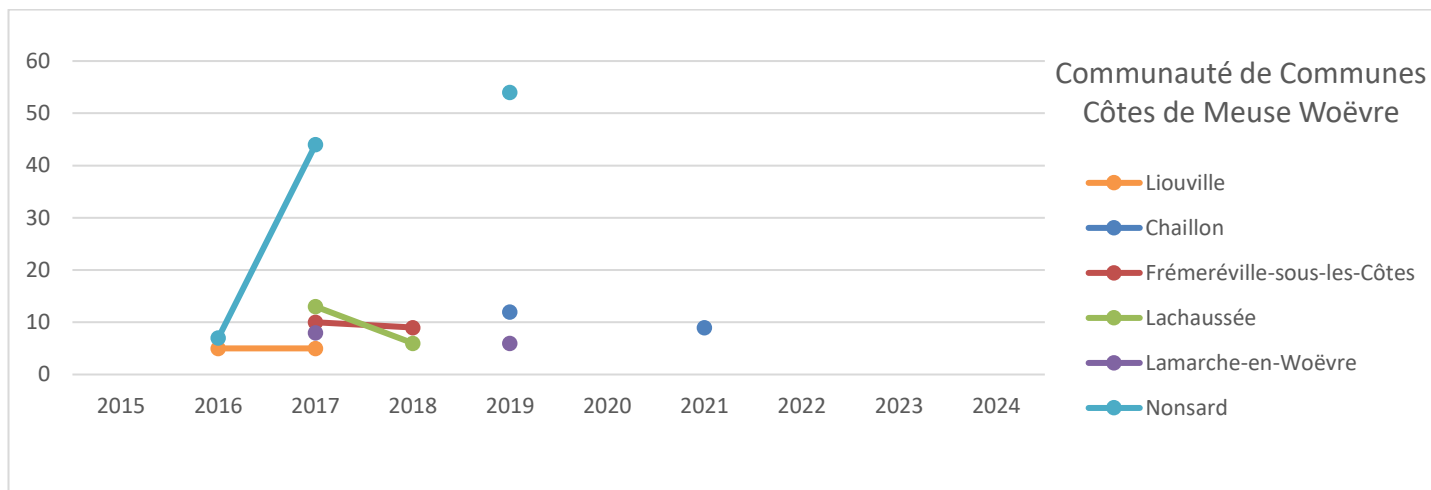


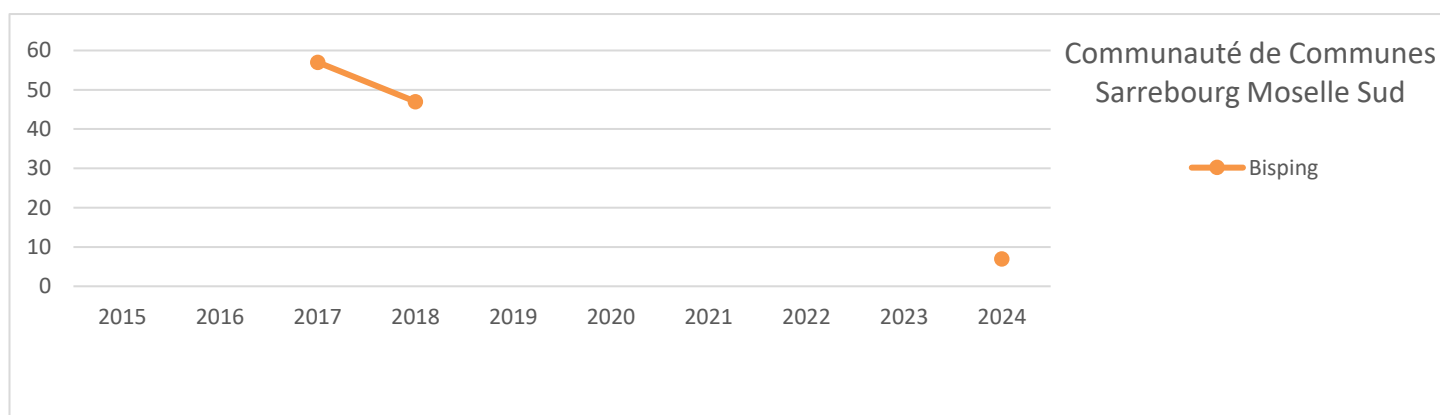
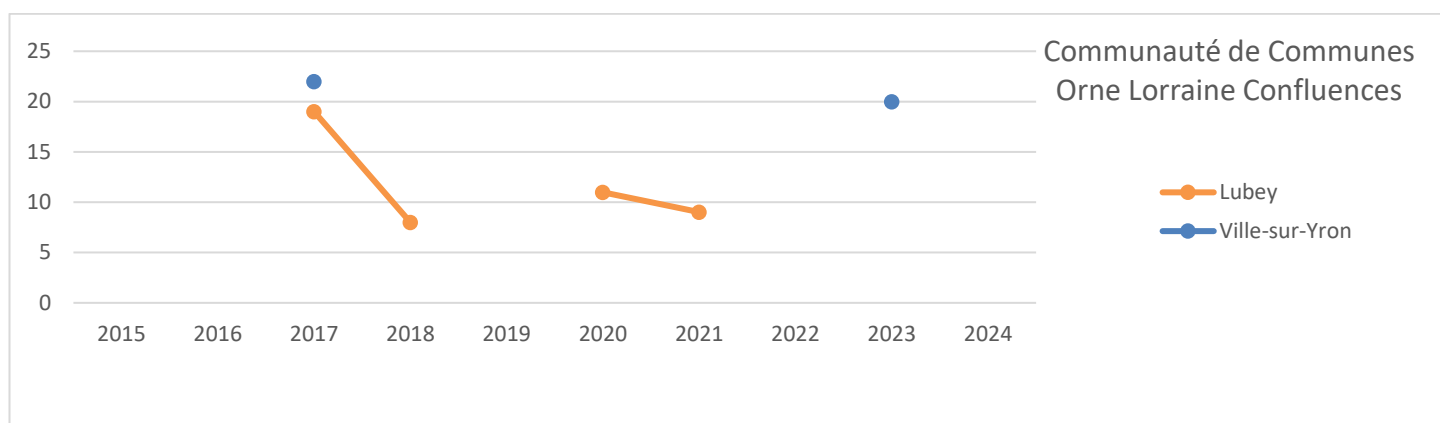
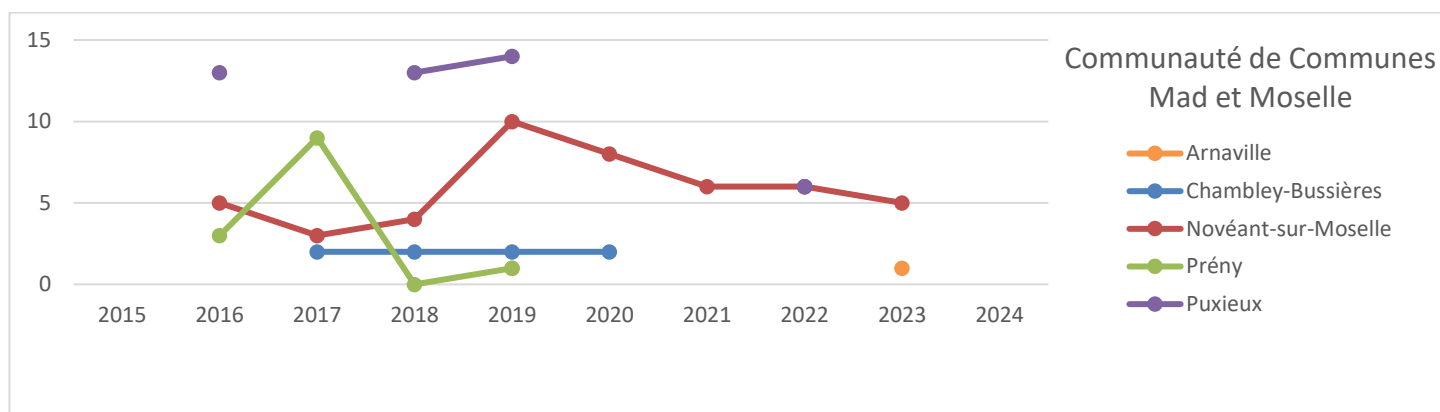
Source:
PnrL - BD Carthage® - ©BD Topo®2019
Réalisation :
Avril 2025

Carte 6 : Répartition du nombre de nids occupés par l'Hirondelle rustique

Communauté de Communes	Commune	Village	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Tendance
CC Côtes de Meuse Woëvre	Apremont-la-Forêt	Liouville			5*	5*								
	Chaillon	Chaillon						12*		9*				
	Frémeréville-sous-les-Côtes	Frémeréville-sous-les-Côtes				10*	9*							
	Lachaussée	Lachaussée				13*	6*							
	Nonsard-Lamarche	Lamarche-en-Woëvre				8*		6*						
	Nonsard-Lamarche	Nonsard			7*	44*		54*						
CC du Bassin de Pont-à-Mousson	Pagny-sur-Moselle	Pagny-sur-Moselle				4*	5*	8*		2		3*		
	Rogéville	Rogéville			3*			6*						
	Villers-sous-Prény	Villers-sous-Prény				3*					0*			
CC du Saulnois	Bourdonnay	Bourdonnay				74*	17*							
	Donnelay	Donnelay				148*	131*							
	Saint-Médard	Saint-Médard						8*				29*		
	Tarquimpol	Tarquimpol			32*	52*	33*					53		
CC du Territoire de Fresnes-en-Woëvre	Hannonville-sous-les-Côtes	Hannonville-sous-les-Côtes				2	0					19*	15*	-4
	Ronvaux	Ronvaux				7*						4*	18*	1
CC Mad et Moselle	Arnaville	Arnaville						1*				1*		
	Chambley-Bussières	Chambley-Bussières				2*	2*	2*	2*		6*			
	Novéant-sur-Moselle	Novéant-sur-Moselle			5*	3*	4*	10*	8	6*	6	5*		
	Prény	Prény			3*	9*	0*	1*						
	Puxieux	Puxieux			13		13*	14*			6*			
CC Orne Lorraine Confluences	Lubey	Lubey				19*	8		11*	9*				
	Ville-sur-Yron	Ville-sur-Yron				22*						20*		
CC Sarrebourg Moselle Sud	Belles-Forêts	Bisping				57*	47*						7*	-7
CC Terres Toulaises	Boucq	Boucq					2	7*				7*		
	Lagney	Lagney			2	23*		59*						

Tableau 5 : Synthèse des relevés de l'Hirondelle rustique pour les villages inventoriés dans leur intégralité





Les Graphiques 4 : Evolution du nombre de nids occupés par l'Hirondelle rustique pour les communes inventoriées dans leur intégralité

Le Martinet noir



Au total, en 2024, **12 observations** concernant **12 adresses** ont été récoltées par les contributeurs.

Sachant l'effort de prospection que cela demande, on dénombre quand même en 2024, **4 villages prospectés** entièrement pour découvrir les nids du Martinet noir. Ces 4 villages sont concernés par **4 adresses**.

Avec **8 nids**, le **plus grand nombre de nids en bon état** a été identifié à **Nancy**. On compte **en moyenne, 4 nids en bon état par village** et **1 par adresse**.

Le **plus grand nombre de nids occupés** s'élève au nombre de **8** pour la commune de **Nancy**. En ce qui concerne le **nombre moyen de nids occupés**, il est identique au nombre de nids en bon état, il est de **4 par village** et de **1 par adresse**.

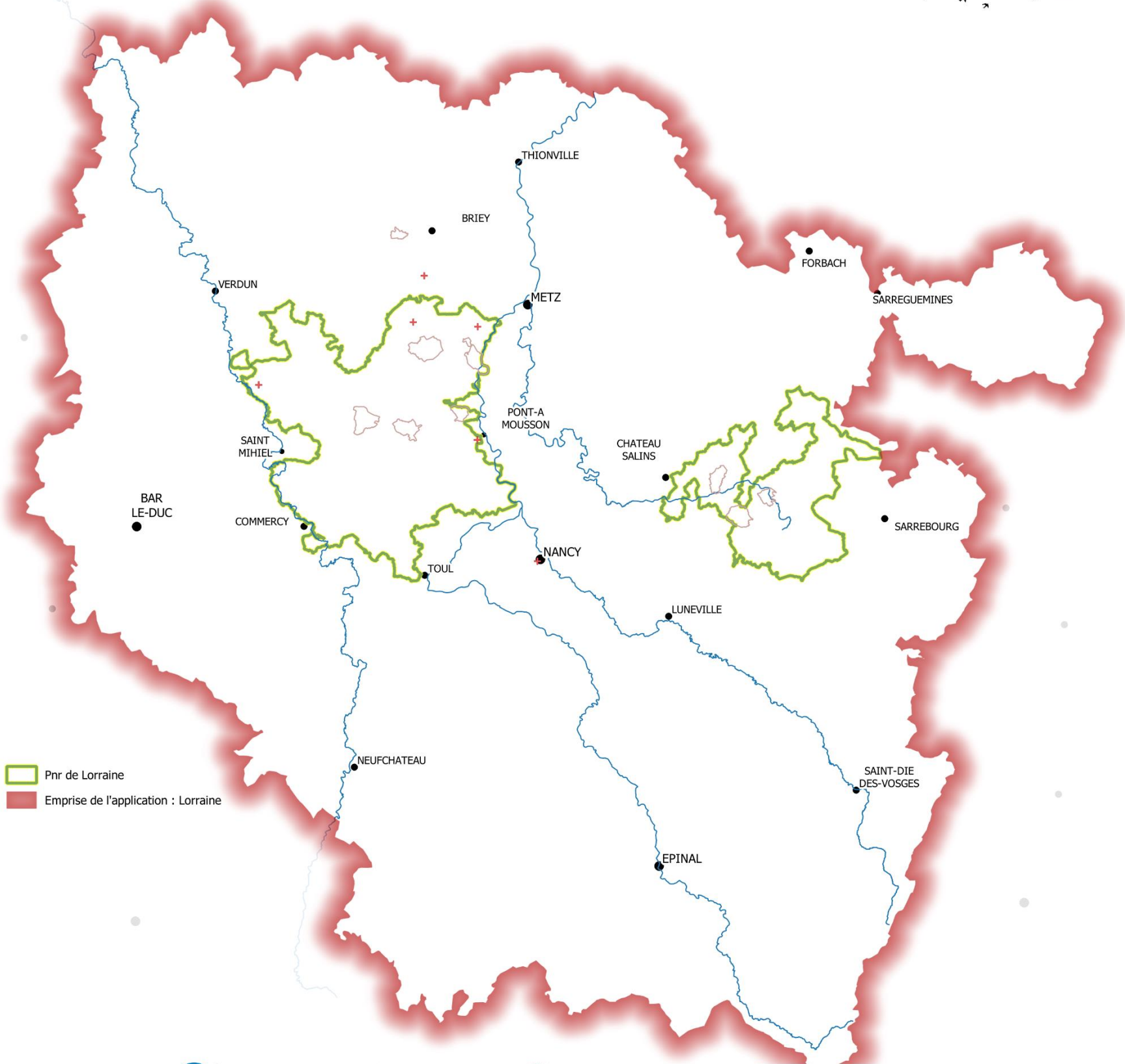
Parmi les villages inventoriés **en 2024**, **1 village dispose de nid artificiel**. Mais **aucun dispositif à leur rencontre** n'a été observé.

Il est à noter qu'aucune tendance ne peut être présentée pour cet état de connaissance en 2024.

Pas de printemps sans « Hirondelles »



Synthèse des observations
du nombre
de nids occupés du
Martinet noir
par village en 2024



- Martinet noir
- + 1 - 10
 - + 10 - 50
 - + 50 - 100
 - + 100 - 200
 - + plus de 200
- Martinet noir
- Absence de nid occupé
- Anciennes prospections

Village	PnrL	Nids occupés
Ars-sur-Moselle *	1	5
Giraumont		1
Maidières *	1	3
Mars-la-Tour *	1	4
Nancy		8

Codification du statut PnrL

- 1 Villages PnrL
- 2 Communes Villes-Portes
- 3 Communes Associées

Pnr de Lorraine

Emprise de l'application : Lorraine



Source:
PnrL - BD Carthage® - ©BD Topo®2019

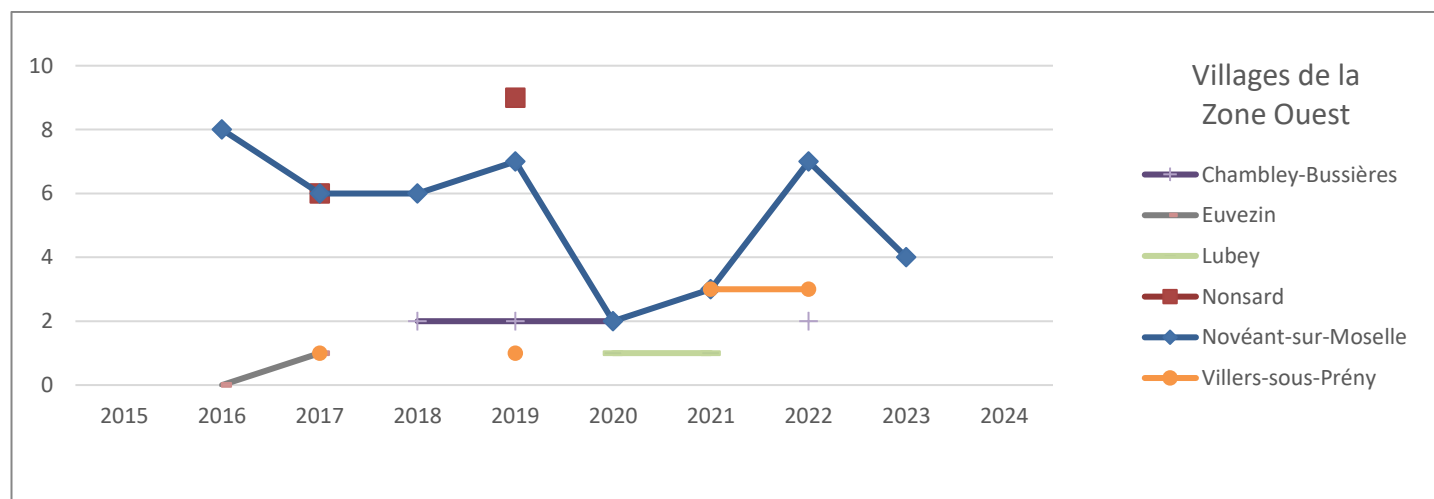
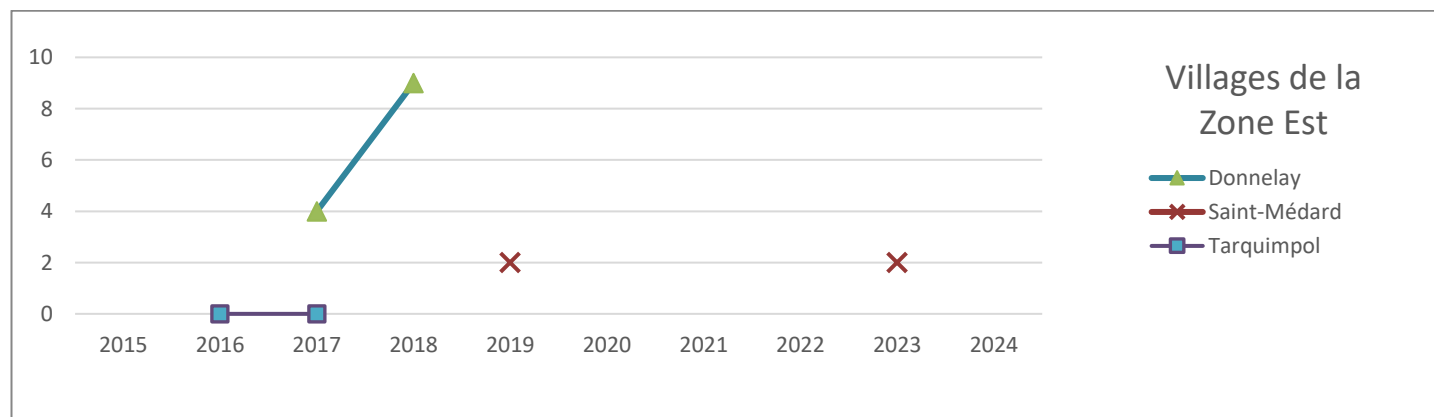
Réalisation :
Avril 2025



Carte 7 : Répartition du nombre de nids occupés par le Martinet noir

Communauté de Communes	Commune	Village	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Tendance
CC Côtes de Meuse Woèvre	Nonsard-Lamarche	Nonsard				6*		9*						
CC du Bassin de Pont-à-Mousson	Villers-sous-Prény	Villers-sous-Prény				1*		1*		3*	3*			
CC du Saulnois	Donnelay	Donnelay				4*	9*							
	Saint-Médard	Saint-Médard						2*				2*		
	Tarquimpol	Tarquimpol			0*	0*								
CC Mad et Moselle	Chambley-Bussières	Chambley-Bussières					2*	2*	2*		2*			
	Euvezin	Euvezin			0*	1*								
	Novéant-sur-Moselle	Novéant-sur-Moselle			8*	6*	6*	7*	2	3*	7	4*		
CC Orne Lorraine Confluences	Lubey	Lubey							1*	1*				

Tableau 6 : Synthèse des relevés du Martinet noir pour les communes inventoriées dans leur intégralité



Les Graphiques 5 : Evolution du nombre de nids occupés par le Martinet noir pour les communes inventoriées dans leur intégralité

Les actions et la réglementation

Eviter - Réduire – Compenser

Tout projet, plan ou programme soumis à évaluation environnementale ou tout projet soumis à diverses procédures relevant du code de l'environnement (c'est-à-dire demandant une autorisation environnementale) s'inscrit dans la **séquence « ERC » pour Eviter - Réduire - Compenser**.

Le demandeur doit prouver qu'il a cherché à **éviter** la destruction des milieux (aires de reproduction, aires de développement, aires d'alimentation...) ou des espèces. Si l'évitement est incontournable, il s'agira de **réduire** au minimum les conséquences sur l'état de conservation favorable des populations d'espèces concernées. Si, après ces 2 séquences, il reste un impact, alors il faudra le compenser.

Une telle séquence s'intègre en amont de tout projet. Prenez les devants, anticiper la démarche.

Intervention sur les aires de reproduction

Les Hirondelles et le Martinet noir sont des espèces protégées. Il est alors interdit de mettre les individus et l'espèce en péril, ainsi que leurs aires de reproduction.

Pour ces espèces, leurs aires de reproduction sont directement liées aux habitations humaines. Dans ce contexte, les interventions sur et dans les bâtiments qui accueillent Hirondelles et Martinets, sont directement visées. Cela concerne, par exemple, une rénovation de façade, ou le changement de vocation d'un bâtiment (une ferme en maison d'habitation), etc.

Dans la séquence [ERC](#), les travaux chercheront en premier lieu à ne pas détruire les nids et seront à réaliser en dehors de la période de nidification, à savoir entre le mois d'octobre et le mois de mars de l'année suivante. Si d'aventure le retrait des nids devient incontournable pour la réalisation des travaux ; cela nécessite alors **une procédure de dérogation**.



1- Travaux de façade pouvant impacter la reproduction des Hirondelles de fenêtre

Si le projet n'impacte que des nids d'Hirondelle de fenêtre, il est possible de réaliser une procédure simplifiée sous certaines conditions et notamment que les nids soient détruits en l'absence des espèces, et que des nids artificiels soient installés avant le 15 mars en nombre égal ou supérieur, à proximité immédiate, idéalement sur le bâtiment.

La procédure simplifiée consiste à constituer un dossier. Ce dossier comprend le **formulaire « DEMANDE D'INTERVENTION SUR DES NIDS D'HIRONDELLE DE FENÊTRE »** (voir page 41) et :

- Pièce justificatifs de l'absence d'impact sur d'autres espèces et notamment les chiroptères, **via un expert** ;
- Plan permettant de localisation des nids à déposer et des nids artificiels qui seront installés par la suite ;
- Garantir un débord de toiture suffisamment important (>35cm) pour protéger les nichoirs des intempéries.

Dans le cas contraire, la procédure habituelle se réalise en 4 étapes.

- La demande d'autorisation de retirer les nids
 - Acquisition du document CERFA
 - Demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées cerfa 13614*01 (voir page 43) et que vous pouvez trouver à cette adresse :
 - http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cerfa_13614_01.pdf
 - La DREAL propose un document d'accompagnement que nous pouvons vous transmettre.
 - Il est nécessaire de s'accompagner d'un tiers, une association ornithologique reconnue pour constituer la demande, la LPO (Ligue de protection des oiseaux) en est un exemple.
 - La demande devra être justifiée et argumentée. Des compensations devront être proposées s'il y a impact. La demande est déposée à la DREAL.
- Les travaux
 - Le dossier est étudié en 1 à 3 semaines.
 - Les travaux peuvent débuter après accord du préfet. Une notification vous est transmise.
 - Bien sûr, l'intervention se fait hors de toute présence des espèces. Pour les Hirondelles de fenêtre et rustique ainsi que pour les Martinets noirs, les travaux sont réalisables d'octobre à mars.
 - La procédure demande de limiter au maximum l'impact sur les nids présents
- La compensation
 - Si les travaux ont occasionné la destruction de nids, il est impératif de les remplacer au moins à la hauteur du nombre de nids détruits ou abimés.
 - Les mesures compensatoires doivent être mises en place avant le 20 mars.
- Le suivi de la compensation
 - Accompagner d'un tiers, des inventaires de l'occupation des nids présents sur le bâtiment rénové s'effectuent sur 2 années



2 - Nids doubles artificiels pour Hirondelle de fenêtre



3- Nid artificiel pour Hirondelle rustique



5 - Exemple de pose de nid avec une protection contre les salissures



4 - Nid artificiel pour Martinet noir

Le suivi participatif « Pas de printemps sans Hirondelles » vise aussi à informer des mesures de protection des espèces concernées.

Que cela soit les mammifères terrestres, les oiseaux, les amphibiens, les reptiles, les poissons, les mollusques, les espèces végétales, ou les insectes, toutes espèces inscrites dans les arrêtés de protection présenteront une procédure similaire et adaptée à leur groupe d'espèces.

Pour aller plus loin ...

Le dossier pourra être déposé à l'adresse suivante :

Chargée de mission espèces protégées - Référent oiseaux DREAL Grand Est
Service Eau Biodiversité et Paysage
Pôle Espèces protégées et expertise naturaliste / Strasbourg
14, rue du Bataillon de Marche n°24
BP 81005 /F
67070 Strasbourg Cedex
sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr



Concernant les « Hirondelles » et les autres espèces dépendants des bâtiments humains, le CAUE de Moselle édite des fiches d'information. Vous les retrouverez sur cette page :

<https://www.caue57.com/particulier/fiches-particuliers.php?itmCatId=14>

Au titre de la protection de la Nature, la séquence « Eviter, Réduire et Compenser les impacts environnementaux » a été confirmé par le Grenelle de l'environnement, du 3 août 2009 et sa mise en œuvre du 12 juillet 2010, dont la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/definition-de-la-sequence-erc-a19515.html>

Des informations complémentaires sur les espèces protégées :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/especes-protegees-r210.html>

La prise en compte de la biodiversité dans le bâti est traitée dans ce guide technique :

<https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/nature-en-ville/ressources-pedagogiques-nature-en-ville/biodiversite-et-bati>

DEMANDE D'INTERVENTION SUR DES NIDS D'HIRONDELLE DE FENÊTRE

Ce document permet à un demandeur de présenter aux services de l'État, en charge de la protection des espèces, ses projets de travaux ayant un impact sur les habitats d'une population d'Hirondelle de fenêtre. La transmission de ce document ne vaut pas dérogation à la législation sur les espèces protégées et ne permet pas le démarrage des travaux. Un retour des services de l'État doit être attendu.

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

Espèces	Nombre de nids naturels total concernés (détail par façade et par bâtiment sur le plan)	Commentaire
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)		
Autre espèce ? Précisez :		

Bâtiment propice à accueillir des individus de chiroptères (peu lumineux, bâtiment non métallique, fissures sur la façades ...) ?

Oui Non

Si oui, présence de chiroptères ou indices de présence ?

Oui Non

Pièces justificatives à apporter concernant l'enjeu chiroptères, **dans tous les cas** :

- Photographies de l'extérieur du bâtiment, des combles, et de la cave
- Expertise d'un bureau d'étude

C. TRAVAUX

Descriptif des travaux : _____

Adresse des travaux et des sites impactés : _____

Durée totale du chantier : _____

- **Période d'intervention sur la/les façades concernée(s) par la présence des hirondelles et devant les façades (ex : travaux important d'aménagement d'espaces verts) :**

Entre le 1^{er} octobre et le 15 mars

Entre le 15 mars et le 1^{er} juillet

Entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre

D. IMPACT

- **Nombre de nids par façade et par bâtiment impactés : (transmettre un plan permettant de distinguer le type de nid, par façade et par bâtiment)**

Nid (s) en cours de construction ou occupé(s)

Nid(s) vide(s)

Nid(s) ancien(s) et/ou cassé(s)

- **Présence d'une autre colonie d'Hirondelle des fenêtre à proximité :**

Oui, préciser nombre de nids et distance : _____

Non

Autre

E. NIDS ARTIFICIELS

- **Nombre de nids artificiels mis en place = _ _ _**

Le nombre de nids artificiels doit être au minimum égal au nombre de nids détruits (en cours de construction + vide + traces d'anciens nids)

- **Date de mise en place des nids : _____**

- **Localisation :**

Sur la même façade

Regroupement sur une seule façade

Sur un autre bâtiment, dans un rayon maximum de 100m, en respectant la même orientation

Autre, préciser :

La taille du débord de toiture où seront installés les nids artificiels est :

≥ 35 cm

< 35 cm

F. SUIVI

Transmission d'un rapport avec photographies, de la mise en place des nids artificiels avant le 20 mars à la DREAL

Réalisation d'un suivi (contrôle du nombre de nids occupés) sur un minimum de 3 ans, à envoyer à la DREAL

G. ANNEXES (à fournir obligatoirement)

Plan de localisation des travaux et des nids impactés

Plan de localisation proposées des nids artificiels

Photographies des nids impactés

Fait à

Le

Votre signature :

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune

Code postal

Nature des activités :

.....

.....

Qualification :

.....

.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

B. QUELLES SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTROITÉES, ABANDONNÉES OU DÉGRADÉES ?	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1	
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

[illegible]

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☐ Préciser :

Altération ☐ Préciser :

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives :

Départements :

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☐

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures ☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature

Conclusion / Discussion

Qu'elle est l'évolution de la population d'Hirondelles sur le territoire du Parc ?

Pour les contributeurs, cette question est récurrente. Elle entraîne également une frustration à ne pas pouvoir y répondre de façon aussi claire qu'attendue. En effet, l'échantillonnage et le pas de temps ne sont pas suffisants pour en conclure, de manière scientifique, sur l'état des populations à cette échelle d'analyse.

L'analyse ne peut être apportée qu'espèce par espèce. Leur problématique est de dépendre des habitations humaines et des zones humides en majeure partie pour l'apport de leur alimentation. Malgré cela leur sociologie est quelque peu différente. Entre une Hirondelle de fenêtre grégaire, une Hirondelle rustique territoriale et un Martinet noir voyageant en tribu, les logiques d'analyse sont différentes et les prospections nécessitent un échantillonnage plus conséquent. Nous en restons sur des impressions divergentes et qui peuvent être complètement opposées.

Nous invitons toutefois à poursuivre le suivi des nids d'Hirondelles dans vos villages. Les observations partagées permettent dans tous les cas de disposer de l'état localement. Par ailleurs, l'ensemble des observations permettront, à un moment, de proposer une vision, à l'échelle du Parc, de l'évolution des populations.

Le programme « Pas de printemps sans Hirondelles » se veut être un programme de sensibilisation et de protection de la biodiversité et notamment des Hirondelles. Naît des inquiétudes du territoire et des associations, la démarche est de toujours rassembler autour des préoccupations communes à travers des actions concrètes, comme l'appel à candidatures.

Nous désirons fidéliser l'engagement, sans sur-solliciter les mêmes personnes. Pourtant, la disponibilité des référents, des « ambassadeurs » est primordiale à la réussite de la sensibilisation comme à l'acquisition de connaissance. En effet, ce projet trouve sa dynamique sur la durée et sur sa constance. Et stabiliser la démarche, tout en se renouvelant, reste au cœur nos réflexions.

Toutefois, il s'agira toujours d'aller à la rencontre des habitants pour informer, pour accompagner à l'inventaire et de trouver le relais des associations sensibles à l'environnement pour agir maintenant avec le territoire. De même, nous désirons poursuivre l'approche auprès des scolaires pour préparer demain.

Perspectives

L'opération « Pas de printemps sans Hirondelles – Soutien aux Hirondelles » a consisté à construire des nids d'« Hirondelles » avec les habitants et de les installer sur ou dans des bâtiments publics. Il se termine en 2025. Il s'agira alors d'évaluer si les habitants ont pu prendre la mesure de la problématique de la biodiversité et en l'occurrence des « Hirondelles ». Parmi les critères de réussite, on peut identifier :

- La participation au cours des étapes de mises en œuvre du projet
- Leur implication au suivi
- Leur implication dans la sensibilisation

Ce dernier point est difficilement mesurable sur le pas de temps d'une année. Toutefois, il sera possible d'identifier le nombre de dépôt de demande de dérogation pour les bâtiment accueillant des Hirondelles si des travaux étaient envisagés.

A l'issu de quoi, selon cette évaluation, nous pourrions envisager une nouvelle sollicitation financière à nos financeurs.

Pour aller plus loin ...

Retrouver toutes informations de l'opération sur le site de l'Observatoire du Territoire du Parc naturel régional de Lorraine

<https://observatoire.pnr-lorraine.com/connaissance-et-evolution/patrimoine-naturel/suivi-despeces/oiseaux/hirondelles/>



*Merci à tous les participants
pour leur implication dans le suivi des Hirondelles !*

Une application « Hirondelles » est maintenant disponible pour participer à l'inventaire. Vous y trouverez des compléments d'informations sur les observations et sur les espèces. Cette application est connectée à la base de données naturaliste BOMBINA.



<https://hirondelles.pnr-lorraine.com>

<https://bombina.pnr-lorraine.com/>



L'ensemble des observations et des cartographies qui en découlent sont communiquées aux élu-e-s du Parc naturel régional de Lorraine et aux contribu-teur-trice-s des observations. L'ensemble des documents produits sont accessibles également sur le site de l'observatoire du territoire du Parc naturel régional de Lorraine : <https://observatoire.pnr-lorraine.com/>



Tous les données sont accessibles, libres et gratuites tant soit peu que leur intégrité soit respectée (ne pas dénaturer les informations quelles contiennent) et que la source est mentionnée.



Par ailleurs, le Parc naturel régional de Lorraine participe au SINP. Les données d'observations sont également collectées au niveau régional et national.

Parc naturel régional de Lorraine

rue du Quai, Logis abbatial | 54700 Pont-à-Mousson

Arnaud Brasselle : 07 61 32 91 61 | arnaud.brasselle@pnr-lorraine.com

